

COURANT ALTERNATIF **courant** **alternatif**

MENSUEL ANARCHISTE-COMMUNISTE | N° 289 | AVRIL 2019 | 3€

- ▶ GILETS JAUNES TOUJOURS, CLASSE EN LUTTE ENCORE
- ▶ EN BELGIQUE ÇA CHAUFFE AUSSI
- ▶ ESPAGNE / CATALOGNE
- ▶ VOX, UN PARTI D'EXTRÊME DROITE EN ESPAGNE

Algérie, France, Venezuela ...



l'espoir est dans la rue !

COMMENT FONCTIONNE COURANT ALTERNATIF ?

Un week-end par mois, une Commission-Journal (CJ), est organisée dans une ville différente, pour préparer le numéro suivant. Peuvent y participer des sympathisant-e-s intéressé-e-s au même titre que les militant-e-s OCL de la ville en question et que des représentant-e-s des autres groupes de l'OCL. Chaque CJ a pour tâche de critiquer le numéro précédent, de discuter les articles proposés par des gens présents ou non ; d'en susciter d'autres en fonction des événements et des souhaits émis par les groupes ou des individu-e-s. En outre, chaque CJ débute par une discussion sur un sujet d'actualité, ce qui permet la prise de déci-

sions concernant les activités de l'OCL, si nécessaire. Le collectif organisateur rédige, immédiatement après la CJ, un compte rendu politique et technique le plus précis possible, puis, pendant les deux semaines à venir, assure le suivi de ce qui a été décidé pour le journal (liaisons, contacts, etc.) ; et c'est lui qui écrit l'édito en fonction de la discussion dans la CJ ou d'événements qui se produisent après.

Si vous souhaitez assister et participer à l'une de ces réunions de préparation et de discussion sur le journal (elles sont largement ouvertes), écrivez à **OCL/Égégore - BP 81213 - 51058 Reims cedex**, afin de pouvoir vous y rendre.

SOMMAIRE



-ÉDITO ► PAGE 3

CLASSE EN LUTTE

► PAGES 4-5 Gilets jaunes à Mantes

► PAGES 5-6 Toulouse en jaune

► PAGES 6-7 Droit de manifester... mais sans trouble de l'ordre public

► PAGE 8-9-10 En Belgique ça chauffe aussi

LUTTES DE FEMMES

► PAGE 11 Grève du 8 mars

CLASSE EN LUTTE

► PAGES 12-13 Sucreries, la note est salée !

► PAGES 13-14-15 Cordistes en colère, cordistes solidaires

► PAGES 15 RSA : contrôle durci, contrôle puni !

BIG BROTHER ► PAGES 16-17

VERTEMENT ÉCOLO ► PAGES 18

CLASSE EN LUTTE

► PAGE 19-20-21 Lutte collective dans les CRA

► PAGES 21-22 Opportunisme d'Etat et complotisme de circonstance

MUSIQUE

► PAGE 23 Fred Alpi chanteur et romancier

INTERNATIONAL

► PAGES 24-25 ESPAGNE: La Catalogne bouscule l'échiquier de l'Etat espagnol

► PAGES 26-27 ESPAGNE : Vox, un parti d'extrême-droite qui monte...

► PAGES 28-29 ALGÉRIE : Cette rue est à nous, cette rue est nous

► PAGES 30-31-32 VENEZUELA : La mobilisation d'en bas est ignorée si on regarde vers le haut

POUR S'ABONNER

ABONNEMENT 1 AN

- 10 numéros + hors séries 30 euros
- Sans les hors séries 25 euros
- Tarifs réduits (pour les fauchés) 18 euros
- En soutien + de 30 euros
- À l'essai (3 numéros) 5 euros
- Un numéro sur demande **GRATUIT**

Abonnement à l'international et envoi en nombre, nous contacter.

Chèque à l'ordre de "La Galère"
OCL égégore, B.P 81213- 51058 Reims cedex

Ce numéro a été préparé à Lille/Boulogne sur mer

La maquette à Poitiers

La commission journal du numéro de janvier aura lieu à Paris fin avril

CONTACTER LOCALEMENT l'Organisation Communiste Libertaire

ALSACE

oclstrasbourg@gmail.com

AUVERGNE

ocl-Moulins@orange.fr

BRETAGNE

oclnantes@free.fr

CHAMPAGNE-ARDENNES

OCL c/o égégore BP 81213
51058 Reims cedex
lechatnoir@clubinternet.fr

ÎLE DE FRANCE

oclidf@riseup.net

LIMOUSIN

ocl.limoges@laposte.net

MIDI-PYRÉNÉES

OCL c/o Canal Sud,
40 rue Alfred Dumeril,
31400 Toulouse
ocltoulouse@sfr.fr

NORD

• Boulogne : OCLB c/o La mouette enragée, BP 403 62206 Boulogne s/Mer cedex lamouette.enragee@wanadoo.fr
• Lille : oclille@gmail.com

NORMANDIE

ocl-caen@orange.fr

PAYS BASQUE

ocl-eh@orange.fr

POITOU-CHARENTES

• ocl-poitou@orange.fr
• oclcognac@ymail.com

RHÔNE-ALPES

• Lyon : "courant alternatif"
c/o Maison del'écologie
4 rue Bodin 69001 Lyon
ocl-lyon@laposte.net

• Valence :

ocl-valence@riseup.net

SUD-EST

Grasse : ocl.sudest@gmail.com

CONTACTS

Figeac, passer par
oclibertaire@hotmail.com

CORRESPONDANCE

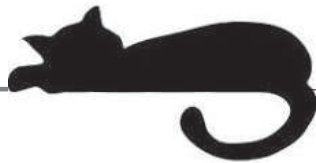
OCL c/o Egégore
BP 81213- 51058 Reims cedex
oclibertaire@hotmail.com

Pour plus d'informations, visitez notre site

<http://www.oclibertaire.lautre.net/>

COURANT ALTERNATIF
avril 2019
Mensuel anarchiste-communiste
COM. PAR. 0620G86750

Pour les seules obligations légales
DIR. PUBLICATION
Nathalie Federico
Imprimerie des moissons, Reims
Imprimé sur papier recyclé



A la croisée des chemins ...

A quelques semaines d'intervalle, un vent de contestation et de liberté s'est mis à souffler par delà les deux rives de la Méditerranée. Comme ici, en France, la défiance et le discrédit n'épargnent aucune formation politique là-bas, en Algérie. Que celles-ci évoluent dans la sphère du pouvoir ou qu'elles se débattent dans l'opposition, dorénavant la disgrâce n'épargne plus grand monde. Cette vague puissante, que bien peu auraient imaginé voir se dresser il y a quelques temps encore, déferle aujourd'hui et bouscule de sa seule force un pouvoir pantelant soutenu, pour combien de temps encore, par la présidence française et des puissances impérialistes.

Nul n'aura manqué de relever les analogies qui unissent, par delà la singularité des circonstances, ces deux élans porteurs d'espoir. En France, la décomposition du système bourgeois de la représentation est peut-être plus avancée qu'on ne le croit. Comme en Algérie, le phénomène de l'abstention s'est amplifié ces dernières décennies et l'affaissement progressif du corps électoral s'accompagne désormais de la contestation ouverte des institutions. Certes et pour le moment encore, les scénarios de substitution que le mouvement des Gilets Jaunes brandit dans son opposition au gouvernement Macron alimentent toujours un citoyennisme spéculaire. Mais on discerne derrière tout cela bien plus qu'une simple correction démocratique. L'interaction entre mécontentement économique et politique est souvent le signe de profonds bouleversements qui s'annoncent.

Depuis de longues années, la démocratie républicaine ne concède plus aucune avancée sociale qui légitimerait un tant soit peu aux yeux d'une partie grandissante de la population le titre dont elle aime à se parer. Pire, sans même évoquer les frasques de la caste qui intrigue au sommet de la pyramide, sa domination sans concession semble parfois menacer jusqu'à l'équilibre de l'édifice sur lequel elle repose. Contrairement à ce que suggèrent nombre de Gilets Jaunes, le pouvoir n'est nullement concentré en un seul lieu et incarné en une seule personne. En décembre le gouvernement avait reçu la recommandation du patronat de *céder un peu afin de ne pas perdre beaucoup*. Les mesures annoncées furent d'autant plus faciles à prendre qu'elles ne coûteraient rien à Geoffroy Roux de Bézieux et ses amis et moins encore aux cadors du CAC 40. Depuis, la crise sociale se doublant d'une crise de pouvoir, il reste à savoir combien de temps l'impérialité de cette équipe gouvernementale contestée jusqu'au sein de sa propre classe lui permettra de se maintenir. Le patronat a soutenu le candidat Macron, mais celui-ci s'arcboutant dans l'isolement d'un pouvoir oligarchique, le doute semble avoir gagné jusqu'aux plus enthousiastes de ses premiers appuis.

Cédant parfois à l'affolement, la macronie peine à garder la tête froide. Ainsi, à peine son *one man show* terminé, que le président de la république invite l'armée à prendre place dans la ronde répressive des samedis de mobilisation. L'image est forte et en rappelle d'autres. Son *Nouveau monde* n'étant que la copie conforme de l'ancien, il croise comme ses prédécesseurs l'art si contemporain de l'imposture et celui de la violence la plus débridée. Mais cette fois encore, la réponse qu'il reçut de la rue fut cinglante. En se mobilisant plus nombreux que les samedis précédents, les manifestants lui ont fait savoir qu'ils ne céderaient ni à la peur ni à la manipulation. Démonstration faite que ce mouvement n'a rien perdu de sa détermination, qu'il a gagné en confiance et poursuit son évolution.

Impressionnant !

Derrière la mobilisation algérienne, plus impressionnante encore, on retrouve la même logique qui impose par des mesures d'austérité et l'autoritarisme la baisse du coût du travail.

A coups de privatisations, d'entrave au droit de grève et de transformation du droit du travail, le pouvoir d'achat des salariés a chuté. Plusieurs millions de personnes et notamment les plus jeunes vivent dans une grande précarité. Ils alternent période de chômage et recours au secteur informel qui pèse pour près de 50 % du PIB du pays.

Crise de régime, certes, mais aussi crise d'un modèle d'Etat hérité du colonialisme et dont il a reproduit à son profit un certain mode de fonctionnement. Dès ses origines, ce pouvoir s'est retourné contre la société et s'est maintenu en vie à ses dépens. Cet appareil militaro-étatique se prévaut toujours d'une histoire réécrite et largement usurpée. Après avoir neutralisé toute forme d'opposition politique active, il a acheté la paix sociale et s'est constitué une clientèle en redistribuant une part de la rente gazière et pétrolière.

Dans le contexte actuel de crise internationale, l'affaissement de la valeur de cette rente sur le marché mondial et par conséquent des ressources induites entre directement en contradiction avec une demande sociale qui, elle, ne cesse de croître. Bien avant les manifestations qui battent le pavé depuis plusieurs semaines, de nombreux conflits sociaux avaient éclaté, notamment autour de la question du logement et de l'accès aux biens et services de première nécessité. Là encore, ce scénario en évoque un autre, celui enduré par les masses les plus pauvres du Venezuela.

Pour le moment, le pouvoir en place tente de gagner du temps et de se maintenir en donnant l'impression de faire des concessions face à la pression de la rue. La mise à l'écart du président est l'un des signes envoyés par le pouvoir en guise de bonne volonté. Ce dernier a tracé une feuille de route ouvrant la voie à une période de transition. Comme en pareille circonstance, il s'agit de donner le sentiment que les choses bougent afin que surtout, rien de fondamental ne change.

Le patronat et les libéraux qui avaient soutenu le cinquième mandat de Bouteflika accompagneront le processus en cours tout en jouant sur les deux tableaux : soutenir les revendications populaires le temps que la rue ne se dotera pas de ses propres structures de représentation ou de pouvoir, tout en se présentant comme le seul artisan crédible des réformes libérales déjà entamées par le régime en place « pour le bien du pays ».

Quelle sera la réponse de la rue algérienne ? Pour l'instant, cela reste l'inconnue. Comme en France, le mouvement s'est organisé autour d'un mot d'ordre simple et consensuel, celui du départ du chef de l'Etat. Et comme en France, les travailleurs ne sont pas entrés massivement dans cette lutte en recourant à l'arme de la grève. La mobilisation est largement interclassiste, et les professions intellectuelles : journalistes, avocats, notables, etc... y jouent un rôle important. Le principal syndicat ouvrier l'UGTA, à la solde du pouvoir, s'oppose évidemment au mouvement quand bien même il a lui aussi réclamé le départ de Bouteflika. Pour le moment, les travailleurs n'apparaissent pas encore en tant que force organisée dans cette lutte mais des grèves éparses ont éclaté dans différents secteurs comme ceux de la sidérurgie, de l'enseignement ou des ports. A Oran, les travailleurs du port en grève ont réclamé le départ du secrétaire national de l'UGTA, ainsi que de toute « la mafia » au pouvoir. Sur leur banderole on pouvait lire : « *Syndicat de la honte, partez ! Levez l'ancre, il est temps.* »

Commission journal de Lille/Boulogne-sur-mer





Les Gilets Jaunes du mantois : entre Normandie et Ile-de-France



Dans le mantois (Mantes-la-Jolie et environs, dans les Yvelines) la situation des GJ est par certains aspects un peu différente des autres rassemblements du pays. La population y est plus dense : la vallée de la Seine (une zone désindustrialisée sinistrée) avec la proximité de quartiers populaires (le Val Fourré à Mantes en particulier) avec de nombreux travailleurs immigrés ou descendants d'immigrés, qui sont présents dans les GJ, et la situation d'interface entre la Normandie (sur l'autoroute A13), et la région parisienne. Cela entraîne quelques particularités : les questions de mobilité sont autant liées à la bagnole qu'aux transports en commun, la police n'est majoritairement pas considérée comme une amie (en tout cas à Mantes), on peut facilement aller manifester à Paris comme en Normandie (Rouen, Evreux) mais le choix pour coordonner les rassemblements penche le plus souvent vers la Normandie plutôt que vers l'Ile de France, et le mouvement apparaît aux GJ très minoritaire au regard de la population totale du coin.

Initialement, dès le 17 novembre, les GJ se sont réunis sur un péage de l'A13, près de Mantes, pour des opérations régulières de péage gratuit et des alternances ralentissements / ouvertures, mais pas de blocage total de la circulation ou des poids lourds. Le fait que le péage ne coûte à cet endroit qu'environ 3 euros y est certainement pour quelque chose dans le maintien de ce point jusqu'à la mi-décembre, sans trop de tension avec la police même si il y a eu quelques évacuations musclées quand les GJ restaient un peu trop longtemps le soir ou tentaient une excursion du côté de la zone commerciale du coin. Des divergences ont fait que les GJ se sont divisés en différents groupes dont un rond-point à côté du port autonome de Limay-Porcheville (dit « le groupe de Mantes »), le plus gros et le plus dyna-

mique des groupes, qui s'est déplacé ensuite de Limay à une zone industrielle à côté de Flins à la suite d'une évacuation policière. Dans le groupe de Mantes, la composition est en grande majorité prolétarienne-classe moyenne bien déclassée mais contient une composante petite-bourgeoise. Toujours dans la composition, il faut noter la présence des femmes en forte proportion (entre un tiers et la moitié des GJ), dont pas mal dans le noyau, très affirmées et motrices, participant parfois aux manifs de femmes GJ du dimanche. La division générée des rôles dans le foyer a parfois été bien chamboulée, allant jusqu'à des séparations. Un noyau dur d'une dizaine de GJ s'est constitué dans le groupe, très déterminés et très investis pour tenir le camp comme point fixe, relayer les infos et organiser des actions. Cela a cependant été un problème pour l'organisation et la prise de décision, puisque des « admins » du groupe facebook étaient de fait les chefs autoproclamés, décidaient des actions en privé, d'organiser ponctuellement des AG peu décisionnelles, contrôlaient le contenu publié sur facebook, etc. Dans ce noyau, sont notamment présents des militants d'extrême-gauche en contact avec leurs camarades, qui sont venus en renforts pour virer les quelques fachos locaux des débuts. On ne croise plus dans le groupe de personnes ouvertement d'extrême-droite, même si dans certaines discussions des idées droitardes circulent parfois. Le groupe est certainement à l'image de la majorité des groupes français, où les idées confusionnistes font mouche. Dans la même veine, Dieudonné est passé sur le péage occupé le 1er décembre, où il n'a tout de même pas fait consensus.

Mais depuis le début, les revendications sont majoritairement portées vers les salaires et récemment, niveau organisation, le groupe est passé en AG régulières et décisionnelles. La politisation de

nombreux GJ a été rapide, mais comme dit précédemment, un peu dans l'air du temps, c'est-à-dire dans tous les sens. Les principales actions entreprises ont été des tentatives de blocages (péage, port autonome, zone commerciale, raffineries), des tractages dans les gares et grosses boîtes (Renault Flins, centre commercial), les manifs tous les samedis à Paris ou en Normandie, et deux à Mantes. Les relations tendues avec certains autres groupes des Yvelines font que la coordination locale n'est pas facile et que les actions ne sont pas toujours conjointes, comme la « Marche pacifique » du 26 janvier de Poissy, où seulement 100 personnes (alors qu'il y a au bas mot au moins 50-60 GJ actifs dans le mantois, qui ont préféré aller ailleurs) ont défilé dans la forêt entre Poissy et St Germain en Laye, encadré par autant de flics (l'organisateur de la marche était très content de la négociation du trajet avec la préfecture !!). La manif de Mantes du 16 février a été plus suivie, plus de 400 personnes dont pas mal de GJ normands, et quelques militants anticapitalistes rouennais et parisiens qui donnaient une tonalité un peu différente de d'habitude. Mais même si non déclarée, le trajet nous a été bien imposé (« nassifestation ») et les quelques tentatives de forcer les rangs de CRS pour rejoindre le Val Fourré ont été matés par la matraque et la lacrymo (un blessé et une interpellation incertaine). Pas de « convergences des luttes » (de toute façon toujours incertaine et artificielle) avec les quartiers en vue. Le ressenti au Val Fourré est mitigé, allant du soutien au rejet (« les GJ sont des fachos »), même si des GJ y vivant ou y ayant vécu sont présents dans le mouvement.

Les quelques discussions avec ou dans les syndicats locaux (industrie, rail, éducation...), surtout avant la grève avortée du 5 février, n'ont pas donné grand-chose, avec parfois des réactions de rejet fortes. L'Union Locale CGT s'est même fendue d'un communiqué le 4 décembre sur la présence de Dieudonné à Buchelay, qui pour elle « confirme son analyse » comme quoi « plusieurs partis d'extrême droite semblent être à la manœuvre »...Du côté de la gauche citoyenne, silence assourdissant. Pour préparer la grève du 5 février, des tractages ont eu lieu à l'hôpital de Mantes, dans les gares, à Flins, dans les centres commerciaux locaux, mais même si il y avait quelques GJ grévistes, pas de piquet, pas de reconduction, pas de concertation avec les boîtes locales (alors que des dépôts de gaz étaient en grève,





que l'hôpital de Mantes est mal en point, que les discussions sur les salaires commençaient à Renault, que la colère montait dans l'éducation...). Le lieu de la conflictualité, ici comme ailleurs, n'est pas le lieu de travail. Les tensions qui traversent les GJ locaux sont relativement les mêmes qu'ailleurs (interclassisme pour aller chercher tout le monde sans distinction, citoyennisme – avec la participation aux grands débats et une composante proactive du RIC forte –, on-reste-tous-ensemble-isme...).

Récemment le camp a de nouveau bougé à proximité de l'autoroute et d'une grosse zone commerciale, et l'idée était de sortir de la logique du camp précédent qui s'enlisait dans des questions logistiques peu combatives et source de tensions. On ressent dans les AG hebdo-

madaires que le mouvement local est à un tournant. Sur fond de baisse de la conflictualité et de contre-attaque gouvernementale, se discutent et se mettent en place en ce moment les questions de changement d'organisation vers plus d'horizontalité (constitution de groupes spécifiques actions / communication, etc.), de reprise des actions (Acte II à Mantes, blocages plus ou moins durs), de « recrutement » de nouveaux GJ, des tractages, des visites dans les boîtes, et de représentation. Dans tous les cas, le mouvement semble s'étendre dans les Yvelines (de nouveaux groupes ont été créés récemment ou cherchent à se créer), même si le risque de rester sur des bases peu conflictuelles est grand. Il y a toujours un gros nombre de personnes soudées, mobilisées et déterminées, et

une volonté d'aller grossir les rangs localement. Si les contacts avec d'autres groupes proches (Normandie et Ile-de-France) n'ont pas donné lieu à des coordinations régulières, des actions conjointes de blocage ou de péage gratuit assez pêchues ont récemment eu lieu. En revanche, l'appel de Commercy n'a pas été suivi, et celui de St-Nazaire non plus. Les semaines et mois à venir seront décisives pour le mouvement, localement et nationalement, notamment pour la poursuite des actions, l'agenda politique gouvernemental (retraites, chômage...), les élections européennes, loi anticasseurs... Un printemps chaud comme le mois de décembre ?

Mantes, 19 mars 2019

Toulouse en jaune Contre l'écrasement, se défendre est une nécessité !

Toulouse est régulièrement citée comme « capitale » du mouvement des Gilets Jaunes depuis 4 mois en raison de l'importance de ses manifestations. Une chose est sûre, le pouvoir y a choisi la même réponse qu'ailleurs : la répression.

Police, milice du capitale

Le mouvement contre la loi Travail il y a un peu plus de deux ans fut relativement calme à Toulouse. Il n'y eu ni ritualisation des affrontements le jeudi ni véritable cortège de tête comme dans les défilés parisiens. Rémy Fraisse était encore pas si loin et la répression qui s'en était suivis encore dans les têtes...

Le mouvement des Gilets Jaunes a changé la donne car dès le 1er décembre la police craque et gaz à tout va, s'en suit près de 6H d'affrontements autour de grandes barricades enflammées dans le quartier Jeanne d'Arc et un rapport de force évident en notre faveur. C'est que ce jour là, comme le 8, le pouvoir est en plein flip et prend la menace d'un assaut sur l'Elysée au sérieux si bien qu'il focalise une grande partie des forces de répression sur Paris, siège du pouvoir à défendre comme dans toute stratégie contre-insurrectionnaliste. Depuis toutes les manifestations toulousaines finissent sur des dizaines d'arrestations.

Passées ces deux dates le pouvoir se réorganise sérieusement militairement. En quelques semaines Toulouse voit donc

arriver : 1 canon à eau, 1 puis 2 blindés de la gendarmerie, des nouvelles équipes de bac, une équipe spécialisée dans la cybercriminalité qui se met à analyser toutes les images des manifs... en plus évidemment des compagnies de CRS et GM en nombre ainsi que l'hélicoptère présent dans toutes les manifs. Un dispositif de contre-sommet permanent quoi !

La justice assure le service après vente

Difficile de faire un bilan tant la répression augmente chaque semaine. Mais en 4 mois on compte déjà plus de 80 personnes passées par la prison locale de Seysses. Le chef d'inculpation commun à tous les GJ est celui de « participation à un groupement en vue de commettre des violences ou dégradations... » qui permet à lui seul la condamnation de centaines de personnes. Se rajoute régulièrement ceux de « rébellion », « violences sur personnes dépositaires de l'autorité publique » et « dégradations ». La majorité des peines sont de moins d'un an mais on note quand même plusieurs peines très lourdes.

Ainsi en décembre une personne a pris 2 ans ferme pour s'être faite arrêter avant une manifestation avec un gros pétard artisanal. Un autre pour avoir éclairé l'hélicoptère avec un laser (le juge dira sérieusement qu'on était à deux doigts d'un nouvel AZF) et la semaine dernière un manifestant arrêté pour l'incendie d'une barricade et ayant récidivé dans sa cellule du commissariat vient d'écopier de

3 ans ferme.

D'autre part la volonté politique de mettre fin au mouvement est évidente. Toutes les condamnations sont accompagnées d'interdiction de manifester d'un ou deux ans (et après ils disent qu'il y a moins de monde en manif...). Pour quiconque a l'habitude d'assister à des procès l'évolution de la fermeté du tribunal dans le temps est évidente. Des personnes avec des casiers vierges prennent aujourd'hui des mois de prison ferme pour des faits qui auraient entraîné max une condamnation à du sursis il y a une dizaine d'année voir des TIG.

Mais la justice s'organise également sur le long terme. Ainsi plusieurs instructions ont déjà été ouvertes pour des « associations de malfaiteurs » entraînant de nombreuses arrestations. Des groupes actifs sont clairement ciblés. Ainsi une personne catégorisée comme « anarchiste » est en détention provisoire depuis plus de deux mois. Quelques semaines plus tard 8 personnes sont arrêtées une veille de manifestation et perquisitionnées le lendemain toujours pour association de malfaiteur et « fabrication d'engins explosifs » (en l'occurrence des pétard encore...). Et dans chaque manif les flics se baladent désormais avec des trombinoscopes de personnes à arrêter en lien avec les manifs précédentes.

La défense collective de Toulouse

Le mouvement fut comme partout très spontané à ses débuts. Malgré tout, une AG réunissant environ 500 personnes au début s'est rapidement mise en place





classe en lutte

mais cet espace s'est quelque peu enlisé dans un formalisme démocratique (bien apporté par les habitués militants trotskistes spécialistes des AG inutiles) qui s'est retrouvé en décalage du mouvement réel des ronds points, blocages et manifs. Parallèlement une commission action a vite vu le jour qui reste encore aujourd'hui l'organe d'organisation le plus vivant sur la ville. D'autres commissions ont rapidement vu le jour dont une nommée « défense collective » qui nous intéresse ici. Elle s'organise en assemblée chaque semaine.

Le nom comme l'idée viennent d'une dynamique construite durant le mouvement contre la loi Travail à Rennes dont le slogan « se défendre de la rue au tribunal » résume bien le projet. Il s'agissait de diffuser au maximum l'idée que le mouvement doit se défendre lui-même, et ce dans toutes les configurations qui bloquent son expansion et en évitant toute spécialisation car la défense est affaire de tout le monde.

La Défense Collective (DC) de Toulouse a ainsi assuré plusieurs « autoformations juridiques » (sur la garde à vue ou le contrôle d'identité par exemple), sur des ronds points, dans des AG ou ailleurs. L'idée est que ces connaissances du milieu et des stratégies judiciaires soient réappropriables puis diffusables par les participants de ces ateliers.

La DC a également assisté à presque l'intégralité des comparutions immé-

diates du mouvement. Une présence continue à tous les procès permet de montrer aux juges qu'ils ne condamnent pas les gens discrètement, sans soutien. Elle permet également de capter les proches des interpellés souvent complètement dépassés par les événements et ainsi d'organiser le futur soutien (argent, possibilités en cas d'incarcération, contacts avocats pour appel ou autre, etc). On capte aussi quels flics se mettent bien en demandant chaque semaine des dommages et intérêts...

Il s'agit également de récolter de l'argent afin d'apporter le soutien nécessaire contre cette répression de masse. Plusieurs milliers d'euros ont été récoltés en faisant tourner une caisse lors des manifs, des AG, en organisant plusieurs concerts ou encore depuis peu avec un pot commun sur internet. Des mandats ainsi que des courriers sont envoyés à tous les prisonniers depuis des mois. Des rassemblements devant la prison de Seysses ont également été organisés (et réprimés) pour se faire entendre à l'intérieur et faire pression sur les demandes régulières de parloirs qui sont refusés.

Enrayer la machine judiciaire

Dans ce mouvement beaucoup ont découvert le visage de la police et de la justice et il est souvent bien trop tard. Beaucoup trop de personnes parlent et avouent des faits en GAV, acceptent les

comparutions immédiates, font confiance de manière aveugle à leurs avocats, se rendent aux convocations des flics...

Les consignes que diffuse la DC comme bon nombre d'autres collectifs antirep ou de défense sont primordiales politiquement. Le commissariat comme le tribunal sont des lieux où il est possible de se défendre au même titre que l'usine ou pôle emploi.

Nous devons coûte que coûte ne jamais favoriser le travail de la répression. Faire perdre du temps aux flics ou au juge c'est leur enlever du temps qu'il passerait à réprimer d'autres personnes. La justice est une grande machine qui fonctionne avec des moyens humains et parfois ceux-ci sont limités face à des mouvements importants comme celui en cours. Les prisons sont actuellement pleines à craquer et durant certaines manifs il n'y avait plus de place en GAV dans les commissariats, par exemple.

La réintroduction de ces pratiques de défense doit se faire partout où cela est possible, notamment contre la dissociation que le pouvoir utilise pour diviser le mouvement. Une lutte forte ne laisse personne derrière elle. La solidarité de classe est notre arme.

Toulouse le 31 mars 2019

Pour plus d'information sur la DC, la répression à Toulouse ou pour des dons visitez le site internet : defenscollectivetoulouse.noblogs.org



Droit de manifester... ...mais sans trouble de l'ordre public

Les Gilets Jaunes ont eu droit dès les premiers jours du mouvement à une circulaire du ministère de la justice à l'adresse des juges dès le 22 novembre 2018. Réactivité record et indépendance de la justice !

L'abandon d'une critique radicale des thématiques du droit, de la justice et de la prison par les mouvements sociaux a permis aux différents pouvoirs d'avancer sans limites en nous faisant croire que la sécurité était synonyme de liberté. Il faut toujours rappeler que le Droit garantit l'ordre social et la propriété privée plutôt que le bien commun et l'intérêt général et, qu'avant tout, ce sont les dépossédés qui se retrouvent derrière les barreaux. Les quartiers populaires, les populations les plus vulnérables ont été les objets des expérimentations des techniques de maintien de l'ordre et d'enfermement.

C'est de ces laboratoires de la répression que sont sorties les innovations qui se sont généralisées et élargies aux classes moyennes. Ces dernières années, les mobilisations sociales et les terrains de lutte (Loi Travail, ZAD, Sivens...) ont subi un traitement autrefois réservé aux émeutes de banlieues (occupations militantes, violences policières, justice d'abattage).

Un traitement judiciaire qui vient de loin.

Depuis plusieurs décennies, les lois sécuritaires s'empilent et accompagnent la dégradation de nos conditions de vie et d'exploitation. Sous le prétexte de faits-divers sordides ou d'événements médiatisés, l'État désigne les ennemis et les nouveaux monstres qu'il faudrait éradiquer à l'aide de lois exceptionnelles. Aux drogués et toxicomanes des années 70 ont succédé le grand banditisme, puis les petits délinquants et les mineurs, et enfin après le terrorisme

c'est au tour du mouvement social. Ce qui était au départ présenté comme exceptionnel et dérogatoire s'est petit à petit transformé en norme c'est à dire en droit s'appliquant à tout et n'importe quoi. C'est ce qui s'est passé avec le fichage ADN, la durée des gardes à vue, les peines incompressibles et automatiques.

Les principes comme les libertés sont fragiles et, dès qu'ils souffrent de relativisme et d'exception, ils peuvent allègrement être foulés aux pieds et disparaître. Ainsi texte après texte, la loi se durcit, de nouveaux délits sont créés, la durée des peines est allongée systématiquement et les possibilités de recours deviennent de plus en plus limitées. On oublie parfois que le « pays des droits de l'Homme » est l'un des endroits où l'on enferme le plus en Europe, avec 71 000 prisonniers incarcérés et des dizaines de milliers « enfermés dehors » (TIG, semi-liberté, sursis, suivis, assignations à domicile...), « sous main de justice » selon la formule consacrée. D'ici 2022, il





est prévu la construction de 15 000 nouvelles places supplémentaires de prison. En Marche pour un avenir radieux !

Si les violences policières qu'ont connues les gilets jaunes ont entraîné une amorce de débat sur la question des armes de la police, ce n'est malheureusement pas suffisant. Car de la même manière qu'il faut faire campagne pour la fin des LBD des GLI F4 et exiger la dissolution de la BAC, c'est tout le système répressif qu'il faut interroger. Exiger l'amnistie des GJ poursuivis ou emprisonnés est un premier pas qui ne peut se départir d'une mise en cause générale de l'institution judiciaire et carcérale. Au-delà de la dénonciation de l'indépendance ou pas des juges d'instruction, de la dureté de la garde à vue, des conditions de détention inhumaine, il est urgent de penser avec les prisonniers eux-mêmes le rôle politique de la prison. A quoi sert-elle ? A quoi sert-elle ? Qui y va ? Pourquoi ? Recueillir les témoignages des GJ emprisonnés, leur demander de raconter leur expérience carcérale permettrait de comprendre et de combattre plus largement cette institution broyeuse d'être humains.

Il y aurait ici une occasion de prolonger et de relancer le mouvement en renouant avec une critique globale. Ce serait également l'occasion de poser des bases politiques qui permettraient d'écarter craignos, (néo)citoyennistes et autres récupérateurs.

La répression judiciaire du mouvement des Gilets Jaunes.

Après l'acte I, la ministre de la justice publiait, le 22 novembre 2018, une circulaire «relative au traitement judiciaire des infractions commises en lien avec le mouvement de contestation dit des gilets jaunes»⁽¹⁾. Les contestations doivent rester conformes à l'ordre public et la volonté de maintenir le mouvement dans des normes maîtrisables par le pouvoir est manifeste. La répression issue de la rue trouvera sa transcription dans le judiciaire. Les juridictions devront ainsi «adapter leur organisation pour faire face à l'éventuel accroissement de l'activité judiciaire (...), rappeler les qualifications pénales susceptibles d'être retenues(...), préciser les orientations de politique pénale à privilégier et enfin (...) assurer une remontée d'informations rapide et complète ». Cette circulaire est un véritable mode d'emploi à destination des procureurs, des présidents de tribunaux et du représentant d'Eurojust⁽²⁾ en France pour poursuivre le plus grand nombre de manifestants.

Premièrement, **adapter** : «L'articulation nécessaire entre l'autorité judiciaire et l'autorité préfectorale ».

L'activité de la police ne se limite pas à humilier, insulter, frapper, mutiler, elle sert également à interpeller. Puis le procureur poursuit et la justice condamne.

Deuxièmement, **interpeller** : créer les bases juridiques et les causes d'infractions avec cette fois une intention d'arrestation préventive avant que les auteurs ne passent à l'acte. La circulaire préconise de pratiquer des contrôles d'identité, des fouilles de véhicules tant aux abords des sites des rassemblements que sur des axes principaux de circulation permettant de s'y rendre. La circulaire permet de désigner le bon article de loi qui permettra de ne pas déroger aux principes constitutionnels et de risquer un vice de forme. Le 8 décembre, lors de l'acte IV, c'est près de 2000 personnes qui seront arrêtées préventivement.

Troisièmement, **déferer** : judiciairiser les faits délictueux⁽³⁾. Pour garantir l'inculpation des arrêtés, les services d'enquête doivent «utiliser les dispositifs de captation d'images mis à leur disposition et à les exploiter dans le temps de la garde à vue». Mais la circulaire le rappelle, rien ne vaut «les déclarations des officiers de police judiciaire qui ont force probante» car «les vidéos ne constituent pas un élément probatoire exclusif de tout autre», alors qu'une parole assermentée même anonyme, surtout si elles sont plusieurs, c'est du béton légal et cela suffira pour asséner des peines ou jeter en prison des centaines de manifestants. La circulaire détaille ensuite «les qualifications pénales susceptibles d'être retenues» pour garantir une condamnation. Il y a bien sûr le vol, les dégradations, les outrages et les violences, il y a également le délit d'attroupement, mais la Cour de cassation a jugé que ce chef d'inculpation pouvait être une infraction politique. La circulaire préconise donc plutôt de retenir «la participation à un groupement en vue de la préparation de violences volontaires contre les personnes ou de destructions ou dégradations de biens». Ce délit créé en 2010 pour réprimer les «bandes violentes» des quartiers avant la commission d'une infraction sert aujourd'hui à incarcérer les manifestants après sommation de dispersion. La peine encourue est d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende. Cette qualification est très pratique car elle permet de dépolitiser le contexte et les actes. Sa définition est suffisamment vague pour pouvoir inculper n'importe qui, n'importe quand, qu'il y ait eu ou non la commission d'acte précis. L'intention peut être par exemple caractérisée par le fait d'être en bas de son hall d'immeuble ou dans la rue.

En plus des peines d'emprisonnement, les tribunaux pourront «requérir



des peines complémentaires permettant d'éviter la réitération des faits». C'est la systématisation de l'interdiction de séjour pour des durées variables (6 mois à 1 an en général, avec des lieux géographiques précis : la capitale par exemple), ce qui interdit de fait la participation à d'autres manifestations. D'autre part, en cas d'infractions pénales commises lors de manifestations sur la voie publique, le code de la sécurité intérieure de 1995 peut être invoqué ; il prévoit que «les personnes s'étant rendues coupables des infractions de destructions, dégradations, pourront être interdits de participer à des manifestations pour une durée ne pouvant excéder 3 ans». Ces peines dites complémentaires ont été largement utilisées pour réprimer les gilets jaunes.

La sévérité et la réactivité des tribunaux sont contrôlées et sous surveillance. Le travail d'abattage des juridictions par le biais des comparutions immédiates fera «l'objet d'une information précise et complète au bureau de la politique pénale générale». Il est précisé «que la direction des affaires criminelles et des grâces [sera] tenue informée des suites judiciaires données à ces procédures». Les juges du siège⁽⁴⁾, réputés indépendants, ont pourtant su être à la hauteur des espérances de la ministre en suivant ou aggravant les réquisitoires du procureur lors des audiences.

A ce jour⁽⁵⁾ depuis le début du mouvement, 1796 condamnations ont été prononcées par les tribunaux et 1422 personnes sont encore en attente de jugement. Plus de 1300 comparutions immédiates ont été organisées et 316 personnes ont été incarcérées. Il faut toujours préciser que de nombreuses peines fermes de moins d'un an ont été aménagées et sont exécutées à l'extérieur, ce qui implique des obligations extrêmement contraignantes. Ces peines, ainsi que celles prononcées avec sursis, obligent pendant cinq ans à ne pas se retrouver dans la même situation, réalités difficile à tenir dans le contexte actuel.

Nadia

(1) Pendant la loi travail, le même type de préconisations avait été fait en septembre 2016.

(2) Eurojust, c'est le machin de l'Europe en charge d'organiser dans chaque pays la coopération judiciaire entre les états membres de l'espace judiciaire européen.

(3) Dans la loi française, le délit est une infraction moins grave que le crime ; son traitement peut par exemple se régler par une amende ou par une convocation au tribunal correctionnel. En judiciairisant ces délits, la police et la justice usent de moyens de coercition maximale (arrestations, gardes à vue, passages en comparution immédiate).

(4) Ce sont les juges «classiques» qui prononcent le jugement ; en clair, ce sont eux qui disent le droit en opposition au parquet qui, lui, requiert (les procureurs, les avocats généraux) et représente l'Etat, le ministère public. Dans les tribunaux, ils sont assis, c'est la raison pour laquelle on les appelle le siège.

(5) La rédaction de cet article intervient fin février après l'Acte XIII du mouvement.





CLIMAT SOCIAL : EN BELGIQUE, ÇA CHAUFFE AUSSI !

Gilets jaunes, jeunes pour le climat qui manifestent tous les jeudis et grève générale le 13 février dernier, ça branle aussi dans le manche belge ! Nous reproduisons ici et complétons les propos d'un camarade belge qui nous parle un peu de ce qui se passe.

La grève (vraiment) générale du 13 février

Le mouvement a été très suivi et a réussi à complètement bloqué l'économie du pays (et même l'espace aérien!). Il n'y avait pas eu de grève générale en Belgique depuis décembre 2014. Pourquoi cette grève ?

Le contexte d'abord. Cette mobilisation a eu lieu dans le cadre de l'AIP : tous les deux ans, les organisations patronales et syndicales au sein du «Groupe des 10» négocient un nouvel Accord Inter-Professionnel. C'est un accord intersectoriel qui, d'une part, détermine la norme salariale pour les deux années à venir, et d'autre part, reprend une série de dispositions en matière de conditions de travail, formation, congés, etc. Se mettent autour de la table, les bureaucraties syndicales (dont les 3 grands syndicats FGTB (socialiste), CSC (chrétien) et CGSLB (libéral) et les organisations patronales (dont la Fédération des entreprises de Belgique) mais les discussions ont vite tourné court car le patronat relayé par le gouvernement

enfermaient les syndicats dans une marge salariale « disponible » de 0,8%... sur deux ans! A l'heure où les factures explosent mais où la croissance économique est de retour avec des profits plantureux pour les entreprises. En effet, depuis 2016, les patrons bénéficient d'une "tax shift", soit une diminution majeure de leurs charges sociales, équivalent à 3 milliards et demi d'euros et en 2017, les 5 000 entreprises belges les plus importantes ont vu leur chiffre d'affaire grimper de 10% et leurs bénéfices de 5% (1).

Les organisations syndicales regroupées dans un front commun ont donc avancé plusieurs mots d'ordre: une augmentation significative des salaires, une augmentation du salaire minimum à 14€/heure ou 2.300€/mois, moins de pression et un travail faisable, plus de contrats à durée indéterminée et un meilleur équilibre entre vie privée et vie professionnelle, une pension minimum de 1.500€ net, une fin de carrière en douceur via le maintien des régimes de prépension et des emplois de fins de carrières à partir de 55 ans, le relèvement des allocations sociales de 10% au-dessus du seuil de pauvreté, l'égalité salariale « À travail égal, salaire égal ! », le renforcement des services publics, des factures de biens et services essentiels (eau, gaz, électricité) raisonnables, une plus grande justice fiscale qui déplacera la pression fiscale des épaules les plus faibles vers les plus fortunés, le capital et les grandes entreprises, etc... Un sacré programme !

Ces revendications immédiates sont plutôt populaires au sein du prolétariat. Il était évident que la grève nationale allait être particulièrement bien suivie. L'entière des secteurs furent touchés. Des métallurgistes aux travailleurs de la pétrochimie en passant par les salariés.e.s des grands magasins (comme Carrefour qui a connu le licenciement de 1.200 personnes en 2018), de la poste, des transports publics, des ports et aéroports, du marchand et du non marchand, des services et de la production, du privé et du public, des banques et assurances (par ex. AXA qui sort d'une restructuration qui a touché 650 personnes).

Mais voilà le projet d'accord, douche froide pour la base

Fin février, on nous apprend que les « partenaires sociaux » sont parvenus à un projet d'accord après près de 20 heures de discussions. Quelques légères augmentations touchent les prestations sociales. L'intervention patronale dans les frais de déplacement est revu légèrement à la hausse. On constate aussi les premiers reculs. Afin d'éviter les licenciements secs, les entreprises en restructuration peuvent accorder des prépensions dès l'âge de 56 ans. Dorénavant, pour les entreprises en difficultés l'âge de la prépension a été rehaussé et passera de 56 à 58 ans cette année, 59 ans en 2020 et 60 ans dès 2021. Concernant les fins de carrière, il est encore possible pendant deux ans et demi d'accéder à la prépension à 59 ans pour les longues carrières et les métiers lourds. Ensuite, on passe à 60 ans en 2021. Les bureaucrates syndicaux sont ravis et bombent ridiculement le torse à l'instar des secrétaires de la puissante FGTB qui déclarent : « dans un contexte politique particulièrement difficile, nous sommes quand même parvenus à obtenir quelques avancées sociales pour les travailleurs notamment sur le pouvoir d'achat. Grâce à notre pression et à la grève que nous avons organisée, nous sommes parvenus à relever la marge de 0,8% à 1,1% de la masse salariale »...Concernant le salaire minimum (9,85€), il a été augmenté de 1,1%, soit 10 centimes de l'heure, largement en deçà des 14€ escomptés par le front commun syndical. Même réjouissance du côté du patronat et du ministre belge du travail qui claironne : « en Belgique, il y a encore moyen d'avoir une concertation sociale », un bel exemple de co-

1 - chiffres pris sur le site révolution permanente.





gestion et de trahison des bases syndicales.

Depuis, l'ambiance n'est pas à la joyeuseté au sein des militant.e.s de certaines centrales syndicales et du prolétariat car il y a comme une impression que les mobilisations derrière les syndicats ne mènent qu'à la défaite et à la dé-moralisation. Le syndicalisme de concertation permet-il à notre époque d'empêcher ou même de limiter l'attaque permanente contre les conditions d'existence des travailleuses et travailleurs ? On est un paquet à se poser la question...

Le rôle historique des syndicats belges

La Belgique est l'un des pays européens avec le plus fort taux de syndicalisation puisque près de 70% de la population active est syndiquée dans les deux grands syndicats belges : la FGTB (fédération générale du travail en Belgique) proche du parti socialiste mais avec des dissensions; la CSC (confédération des syndicats chrétiens de Belgique) plus proche des partis démocrates-chrétiens. Reste la 3ème roue du carrosse, la CGSLB qui est la centrale des syndicats libéraux, on s'en doute, les moins combattifs et qui ont d'ailleurs le moins d'adhérents.

Cette puissance syndicale s'explique par l'histoire sociale et politique belge où le patronat, face aux insurrections ouvrières d'après guerre et à la menace communiste, a décidé de s'appuyer sur un syndicalisme puissant, capable de cadrer la force de travail et avec qui, il pouvait se concerter dans un certain compromis social. Ainsi, si on est syndiqué, c'est le syndicat qui verse l'allocation chômage (il existe aussi un Pôle emploi gérée par l'Etat qu'on appelle la CAPAC, mais le suivi est moins bien assuré). Les syndicats sont aussi très présents dans les mutuelles et les conseils d'administration publics et privés ce qui génère une certaine forme de clientélisme. Enfin, lors des grèves, les syndicats via une caisse payent les grévistes (à hauteur d'une trentaine d'euros). Le syndicalisme belge est donc une formidable machine à cogestion mais aussi à mobilisation qu'on peut rapprocher du modèle anglo-saxon et des syndicats allemands ou anglais. Mais cela rend plus difficile les débordements par la base.

Côté jeune :

« On est plus chaud, plus chaud, plus chaud que le climat »

Depuis le début de l'année, le pays connaît « les jeudis pour le climat ». Chaque jeudi, les jeunes adolescents

des écoles techniques, professionnelles et des lycées ne se rendent pas à l'école mais préfèrent manifester et se mobiliser. Ils font grève !

Il y a d'abord eu une manifestation en janvier à Bruxelles réunissant plus de 70 000 personnes. La plus grosse manifestation jamais vue en Belgique sur les questions environnementales. L'intérêt médiatique suscité et l'appel de la jeune suédoise Greta Thunberg au mouvement de grève en Australie « Strike for Climate » (« En grève pour le climat ») ont suscité le lancement d'une plateforme « Youth for Climate » (« Les jeunes pour le climat ») avec l'idée de faire des manifestations hebdomadaires, et ce jusqu'aux élections fédérales qui se tiendront en mai.

On peut s'interroger sur cette deadline et y voir un calcul politique. En effet, le 26 mai les belges votent pour les européennes mais aussi pour des représentants fédéraux et régionaux. Déjà, des sondages (qui n'engagent que ceux qui les regardent) notent une nette augmentation du vote écolo aussi bien dans la partie wallonne que flamande. Ainsi, le bloc écologiste doublerait ses résultats de 2014, et il la première force du pays, avec 29 sièges fédéraux (sur 150), contre 12 actuellement. Il serait alors en mesure de piloter la formation du prochain gouvernement (2) et faire la nique au parti nationaliste flamand le NV/A

Heureusement, le mouvement reste plus ou moins autonome de ses enjeux et critique le système. Sur les ondes de la radio « La Première », Piero Amand, jeune militant de 18 ans, soulignait : « Ce n'est pas des pansements sur une jambe de bois, comme on le fait souvent aujourd'hui, ce ne sont pas de mesurées qu'on a besoin, c'est vraiment un changement en profondeur de nos sociétés et un changement économique aussi, parce que la plupart des politiciens et des gouvernements aujourd'hui, surtout ceux qui tiennent au libéralisme à tout prix, tiennent vraiment à ce que la croissance soit l'objectif numéro un. La croissance, la

croissance, la croissance tout le temps, la compétitivité, la concurrence, etc. Et tout ça, ce sont des règles qui valaient quand on devait produire des richesses, quand il fallait améliorer les conditions de vie des gens, et ça, ça s'est évidemment produit au siècle passé, mais aujourd'hui on sait que la croissance à tout va provoque des désastres écologiques. »

Depuis les manifestations se poursuivent et concernent toutes les grandes villes du pays. Les partis de droite (au pouvoir) apprécient moyennement à l'image de la ministre flamande de l'Environnement qui a donné sa démission, à la suite de ses propos complotistes sur les manifestations. Elle sous entendait en s'appuyant sur les informations des services de renseignements (sic) que les jeunes étaient manipulés par des gauchistes et des environnementalistes comme Greenpeace et consorts. Côté syndical, les syndicats soutiennent mais n'appellent pas à la grève notamment pour la grève mondiale du 15 mars. Seule la centrale générale de la FGTB qui regroupe la construction, la chimie et l'industrie, les secteurs des services et du non-marchand affiche un soutien clair et couvre leurs militants d'un préavis de grève ... mais elle ne mobilisera pas dans les entreprises !

La grève internationale pour le climat a rassemblé 30 000 personnes à Bruxelles (chiffres de la presse) et des milliers d'autres dans les grandes villes belges. L'ensemble reste très gentillet, c'est très « bobo » et affreusement interclassiste. On ne remet pas vraiment en cause l'organisation politique et économique de la société, comptant au contraire sur les structures politiques, les « employeurs » et les multinationales pour qu'elles collaborent. On verra ce que tout ça donne mais ce qui est déjà positif c'est que la jeunesse s'est remobilisée. Il n'y a plus eu de mouvement étudiant de grande ampleur depuis l'automne 1994 et la colère contre un décret qui visait à fusionner les nombreuses écoles supérieures non-universitaires.

2 – chiffres cités dans le journal Politis n°1544

Belgique : Journée internationale contre les violences policières

Le 15 mars dernier, dans les rues de la ville de Charleroi, entre 50 et 100 personnes ont dénoncé les discriminations, le racisme policier, la répression des mouvements populaires, la chasse aux migrant.e.s, la traque des sans-papiers, le fichage généralisé et les logiques sécuritaires.

Soutenant que « le changement passe par notre capacité à nous unir et à nous entraider pour mener la lutte vers un avenir sans racisme, sans répression et sans exploitation », les militant.e.s poursuivent « plutôt que de questionner les rouages inégalitaires de notre société, les gouvernements n'apportent qu'une réponse sécuritaire : plus de policiers, plus de caméras, plus de lois répressives, plus de violences. La politique de la matraque n'a pourtant jamais permis de résoudre les problèmes sociaux ou de faire baisser la violence au sein d'une société. La criminalité restera un problème tant que l'on maintiendra artificiellement en vie un système basé sur l'exploitation et les inégalités. Ceux qui prétendent se soucier de notre sécurité n'ont cessé ces dernières décennies de démanteler les mécanismes de solidarité et de faire peser sur les précaires les conséquences des crises qu'ils ont engendrées. Il est important de le rappeler, notre première sécurité est sociale. Il convient de lutter contre tous ceux qui veulent la démanteler. ». La campagne:





classe en lutte

Ou depuis les grèves lycéennes des années 80 contre l'allongement du temps du service militaire et l'allongement du stage d'attente pour les jeunes sortant des études afin de prétendre à une allocation de chômage.

Et côté jaune, quid des gilets ?

Le mouvement semble s'essouffler. Il n'y a plus de blocages ni de manifestations comme à Bruxelles. Cependant des GJ restent actifs notamment au niveau de la frontière française. Certains d'entre eux viennent manifester à Lille et participent aux AG. Le 2 mars dernier, une manifestation internationale a eu lieu à Lille réunissant plus de 200 belges. La colère et la détermination restent de mise pour nombre d'entre eux. En lien avec tout ce qui a été dit avant, nous reproduisons ici un texte des gilets jaunes de Namur « aux étudiants et écoliers » en rapport avec les marches pour le climat.

Alors que nous sommes à l'aube d'une sixième extinction de masse, qui a déjà commencé et n'est pas prête de s'arrêter, alors que tous les experts qui se sont penchés sur la question du réchauffement climatique nous disent qu'il faut agir maintenant, et pas dans deux ou cinq ans, alors qu'une centaine d'entreprises sont responsables de 70% des émissions de gaz à effets de serre et que les produits que nous achetons ont fait plusieurs fois le tour du monde avant d'arriver entre nos mains, la ques-

tion écologique se pose aujourd'hui de manière concrète, matérielle, cruciale.

Il s'agit de savoir si la terre restera un espace habitable pour les hommes et les millions d'autres espèces vivantes d'ici quelques décennies. Nous assistons à l'agonie d'un système politique et économique auquel plus personne ne croit et pour lequel plus personne ne se sacrifiera. Un système fondé sur l'accumulation illimitée de richesses et de profit détenu par une minorité de capitalistes (82 % des profits générés en 2017 ont bénéficié aux 1 % les plus riches). Un système qui produit des pollutions irréversibles de l'eau, de l'air, du sol et de la nourriture. Un système qui engendre un réchauffement climatique susceptible de détruire définitivement toutes conditions de vie désirables sur terre.

Tandis que des dizaines de milliers de lycéens et d'étudiants (belges, allemands, australiens, suédois, norvégiens...) refusent de se rendre en cours chaque semaine, force est de constater que les marches pour le climat ont le mérite d'alerter sur l'état de la biodiversité et la destruction de nos conditions de vie. Mais si elles peuvent constituer un bon espace d'expression politique, leur absence de but clair, d'objectifs déterminés et de moyens d'action efficaces transforment nos bonnes intentions en simples déambulations inoffensives et stériles. Ainsi malgré le nombre important de participants et

l'urgence de la situation, le gouvernement n'a toujours rien fait de concret pour l'environnement, à part des tentatives de récupération ou de greenwashing sur notre dos !

Pourtant depuis 4 mois, des milliers de gilets jaunes se mobilisent aussi, en Belgique comme en France, affrontant quant à eux le pouvoir de manière plus offensive, en prenant la rue sans déclarer de parcours, en bloquant l'économie et certains centres logistiques (dépôts pétroliers, plate-forme, ports etc.), en s'attaquant aux banques, spéculateurs immobiliers, politiciens irresponsables... Face à ce constat, nous pouvons simplement continuer nos défilés pour soulager nos consciences, ou nous pouvons dès maintenant commencer à nous organiser pour construire un véritable mouvement de blocage du pays. Nous pouvons faire plier notre gouvernement, il s'agit juste de ne plus perdre le temps qui reste à essayer de le gagner. Arrêtons de nous en remettre complètement à Youth For Climate et rassemblons-nous plutôt en assemblées générales, afin de décider nous-mêmes des suites que nous voudrions donner à notre mouvement. Il serait temps d'agir dans tous les lieux d'étude et de travail pour construire la grève générale et le blocage total de l'économie... La Terre va si mal qu'on ne la sauvera pas sans dresser quelques barricades !

écrit par Sandro et Fabien-Charleroi/ Lille connections !

Exposition « Refuser la guerre coloniale » : du 19 avril au 5 mai 2019

L'exil parisien des insoumis, réfractaires et déserteurs portugais de 1961 à 1975



L'exposition « Refuser la guerre coloniale » rend compte de l'exil parisien de près de 200.000 portugais ayant dit non à la guerre coloniale que le Portugal du dictateur Salazar a menée en Afrique de 1961 à 1975.

Par la même, elle redonne une place dans la mémoire collective à l'histoire des insoumis, des réfractaires et des déserteurs portugais ayant immigrés en France et notamment dans la région parisienne.

L'exposition est composée de d'objets, d'extraits de films, d'entretiens, de photographies, d'archives sonores, de caricatures, d'affiches, de vinyles et d'archives papiers. La scénographie rend compte de l'expérience de la fuite, de la vie d'exil à Paris et de l'engagement politique contre la guerre coloniale.

Elle se déroulera du 19 avril au 5 mai 2019 à la Maison du Portugal – Résidence André de Gouveia à la Cité Internationale universitaire de Paris, 7 boulevard Jourdan (RER B ou Tram 3a).





8 MARS GRÈVE DES FEMMES

Le 8 mars est une journée de mobilisation et d'action pour les féministes depuis le début du XXe siècle, mais une nouvelle forme d'action a vu le jour en Amérique du Sud en 2017 et se répand à travers le monde, la grève des femmes.

Cette idée a vu le jour en Amérique du Sud, continent où les violences à l'encontre des femmes sont légion. L'exemple le plus emblématique est celui de Ciudad Juarez, ville mexicaine comptant plus d'un million trois cent mille habitants. Dans cette ville frontalière des États-Unis, plus de mille six cents femmes ont été violées et assassinées entre 1993 et 2017. Outre leur genre, les filles et femmes assassinées ont pour points communs leur jeunesse (de 15 à 25 ans) et leur précarité. Elles travaillaient dans les nombreuses usines de la ville. Ces féminicides perdurent bien que onze pays d'Amérique latine aient intégré le crime de féminicide dans leur législation et qu'une peine particulière ait été mise en place pour ces crimes commis par des hommes contre des femmes pour le simple fait que ce sont des femmes. Chaque jour, plus de douze femmes meurent en Amérique latine et dans les Caraïbes en raison de leur genre.

C'est dans ce contexte que le mouvement Ni Una Menos («pas une de moins»), qui lutte contre les féminicides et pour le droit à l'avortement, a initié la grève des femmes en 2017. Cette grève n'est pas la grève classique que l'on connaît dans le monde salarial, elle s'accompagne d'une grève de la consommation, du travail domestique et sexuel. Le mouvement a rencontré un grand succès en Argentine. Il s'est ensuite étendu à toute l'Amérique du Sud, puis a essaimé dans le reste du monde, touchant une cinquantaine de pays. Les violences faites aux femmes n'ayant pas de frontières, il n'y avait aucune raison pour que la mobilisation contre ces violences en ait.

« Nous faisons grève, nous nous organisons et nous nous rencontrons entre nous. Nous mettons en pratique le monde dans lequel nous désirons vivre », dit l'appel de Ni Una Menos. Un programme on ne peut plus clair : organiser dès aujourd'hui le monde rêvé de de-

main.

Pourquoi une grève des femmes ? Parce que, tout comme les LGBTQI (1), les femmes sont une des populations les plus précarisées et les plus durement touchées par le capitalisme. Elles représentent 70 % des pauvres du monde et 60 % des travailleurs pauvres gagnant moins d'un dollar par jour (2). Les politiques d'austérité, partie intégrante du système capitaliste, mettent à mal les programmes sociaux, les services publics et les structures qui luttent contre les violences de genre, aggravant la situation des femmes.

L'idée d'une grève des femmes a particulièrement résonné en 2018, suite à la médiatisation de l'affaire Weinstein, qui a mis les violences faites aux femmes sur le devant de la scène. Cette affaire a engendré la prise de parole de nombreuses femmes qui ont raconté leurs propres agressions, et ce dans de nombreux pays du monde. Il n'est donc pas étonnant que, le 8 mars 2018, plus de cinq millions de femmes aient défilé dans les rues espagnoles, tandis que cinq cent mille ar-



pentaient les rues de la capitale argentine, Buenos Aires. Des milliers de rassemblements avaient par ailleurs lieu un peu partout dans le monde, avec plus ou moins de participant-e-s selon les pays. Les chiffres de participation aux manifestations restent difficiles à trouver et à vérifier, encore plus ceux relatifs aux personnes en grève.

Cette année encore, les féministes ont fait grève et se sont rassemblées partout sur le globe et elles ont été encore plus nombreuses qu'en 2018. De nouveaux pays ont rejoint la mobilisation. En France, deux cents manifestations et rassemblements étaient prévus, auxquels des milliers de participant-e-s ont pris part. Les femmes gilets jaunes, très présentes dans le mouvement initié à l'automne 2018, ont participé à cette journée

de mobilisation en mettant l'accent sur la pauvreté et l'exclusion des femmes. En Espagne, des millions de femmes sont descendues dans la rue pour dire non au parti d'extrême droite Vox, allié du Rassemblement national qui a fait son entrée au Parlement andalou. Ce parti réclame entre autres l'abrogation de la loi organique (3) sur les violences faites aux femmes. Au Brésil, des milliers de femmes se sont réunies pour dénoncer la politique réactionnaire du président d'extrême droite Jair Bolsonaro et pour saluer la mémoire de la militante Marielle Franco, assassinée par une milice paramilitaire à Rio de Janeiro le 14 mars 2018. Au Mexique, des grèves massives réunissant près de soixante-dix mille travailleurs et travailleuses ont touché cent vingt usines situées à la frontière avec les États-Unis. En Algérie, où une journée nationale de protestation contre le régime de Bouteflika était organisée, des grèves et manifestations de femmes ont eu lieu à Alger, Oran et Tizi Ouzou.

Des grèves et manifestations ont également eu lieu en Allemagne, au Bangladesh, en Belgique, au Burkina Faso, au Canada, au Cameroun, au Chili, en Chine, aux États-Unis, en Grèce, au Honduras, en Inde, en Italie, en Irak, en Irlande, au Kenya, aux Philippines, en Pologne, au Royaume-Uni, au Salvador, au Soudan, en Suisse, en Serbie, en Turquie et en Ukraine.

Alors que, dans le monde, les violences contre les femmes ne semblent pas près de diminuer, une réponse féministe internationale est en marche. Alors qu'en France 30 femmes ont été tuées par leur compagnon ou ex-compagnon depuis le 1er janvier 2018, soit une tous les deux jours contre une tous les trois jours les années précédentes, on ne peut que se réjouir que la mobilisation pour les droits des femmes prenne de plus en plus d'ampleur. Ce n'est qu'en nous regroupant, en menant des actions et en occupant la rue que nous obtiendrons un changement dans les mentalités et que nous nous rapprocherons de cette société égalitaire tant rêvée.

Aude,
Toulouse, le 20 mars 2018

1. LGBTQI : lesbiennes, gays, bisexuel·les, trans, queer et intersexes, sont souvent affectées par des formes multiples et croisées de discrimination ce qui les empêche d'accéder à leurs droits économiques, sociaux et culturels (ONU).

2. Chiffres trouvés sur le site Genre en action.

3. Organique : qui complète et précise des aspects de la Constitution espagnole de 1978.





SUCRERIES, LA NOTE EST SALÉE

« Bien sûr il y avait des bruits mais de là à tuer autant d'emplois sur notre site. Sur quatre usines situées en France, deux sont sérieusement touchées. Nous à Cagny et à Eppeville dans la Somme sans compter le site de conditionnement de Marseille. C'est terrible ».-L. Touzé délégué F.O.

Plouf ! Plouf ! et à la fin huit postes et un entrepôt

Le PDG du groupe Saint Louis Sucre l'a annoncé en CCE -comité central d'entreprise- le 14 février dernier, deux sucreries à Cagny et Eppeville fermeront en France en 2020. Saint Louis Sucre est une filiale française du groupe allemand Sudzucker, premier groupe sucrier européen qui annonce dans le même temps la fermeture de deux sucreries en Allemagne et une en Pologne.

Créée en 1951, la sucrerie de Cagny dans le Calvados emploie 90 salarié-es permanent-es auxquels s'ajoutent 70 emplois saisonniers de septembre à février. 500 emplois sont directement concernés par cette fermeture, parmi eux 100 chauffeurs routiers chargés de transporter les betteraves jusqu'à l'usine, des intervenants d'entretien extérieurs et plus les 1200 « planteurs » qui approvisionnent la sucrerie. « Ce sera sans doute plus simple pour les salariés d'Eppeville dans la Somme car l'usine de Roye dans le même département n'est qu'à 25 kilomètres » selon le délégué FO. La sucrerie d'Eppeville, compte quelques 132 permanent-es, 75 personnes alternant travaux saisonniers et chômage, plus les chauffeurs, les planteurs et

autres intervenant-es extérieur-es pour la maintenance de l'usine. L'annonce inattendue et brutale a été un choc social tant à Cagny et alentour qu'à Eppeville.

Alors que syndicalistes et planteurs évoquaient une reprise possible de l'usine par leur coopérative et sous d'autres modalités, la direction du groupe annonce que l'usine de Cagny deviendra un entrepôt et gardera une petite dizaine de salarié-es. Une façon, pour Sudzucker, de fermer la porte à tout éventuel reprenneur et possible concurrent.

La concurrence libre et non faussée

« Il y a deux ans, on nous avait demandé d'augmenter la production pour descendre les coûts. On a investi un peu dans du matériel et aujourd'hui sans nous prévenir, on ferme l'usine » déclare un producteur betteravier. Depuis 1968, la production sucrière était encadrée en Europe par l'Organisation Commune du Marché. La mise en place de quotas régulateurs assurait aux planteurs des prix rémunérateurs. Par ailleurs de forts droits de douane étaient fixés par l'Union Européenne contre les importations de sucre. Le principal débouché du sucre reste alimentaire à 71%. Alcools et éthanol dont la France est le premier producteur représentent 23% et l'industrie chimique 6%. Fin 2017, le marché a été « libéralisé » et ouvert à la libre concurrence. Dans cette perspective et pour plus de rentabilité, la production de betterave est passée de 17 millions de tonnes à 21 millions en Europe. Les industriels ont augmenté leur production de 30% et les agriculteurs sucriers (obligés de suivre et sans doute ravis) ont élargi les surfaces cultivées. Peu après, la

conjoncture d'une surproduction mondiale a fait chuter les cours.

Après cette baisse de 2017, les groupes sucriers entrevoyaient une nouvelle perspective et espéraient enfin agir à leur guise en s'appuyant sur plus d'exportations. Cette concurrence allait se confronter aux autres gros producteurs : le Brésil, Inde, etc. Un monde concurrentiel où l'Union Européenne est certes 3ème (avec la Chine) mais où la France -seule- se retrouve 9ème. Pour ces groupes capitalistes internationaux, le sucre est une marchandise donc une source de profit. Ils s'affrontent entre eux selon leurs intérêts immédiats et poussent leurs sites de production à se concurrencer eux-mêmes. Une guerre où sont sacrifiés salarié-es et planteurs du même trust, pays, site, etc. Aujourd'hui c'est Sudzucker -allemand- qui sacrifie des sites en France, en Allemagne, et en Pologne. Mais le sucrier français « Terros »(1), n'aura aucun scrupule, à agir de même en France ou ailleurs. Cette confrontation au sommet est une logique du capitalisme qui appelle à toujours plus de concentration où les plus forts doivent dominer pour rester dans la course aux profits. Tout en sachant que le cours du sucre allait baisser, voir chuter, chacun espérait en tirer profit au détriment du concurrent. C'est donc tout naturellement aussi, qu'aujourd'hui, Sudzucker via Saint Louis Sucre, présente la note de frais aux salarié-es.

A Eppeville 1800 habitant-es et Cagny 1600 habitant-es, le choc social est rude. Les salarié-es et populations locales, paient chèrement la guerre que se livrent ces trusts. Ces deux sites s'ajoutent à d'autres fermetures d'usines : Ford-Blanquefort, Fonderies du Poitou, GM&S, Ascoval ... et d'autres lieux encore où les travailleurs-euses luttent mais restent isolés sans perspective d'une réaction d'ampleur nationale contre tous les licenciements.

Quelles réactions ?

Passé le choc de l'annonce, les réactions se manifestent en attendant la décision définitive pour le mois d'avril. D'abord celle des syndicats de planteurs betteraviers qui ont rassemblé 500 personnes devant le site de Cagny le 22 février. De pareilles protestations ont eu lieu à Eppeville. « Pourquoi fermer Eppeville et Cagny brutalement là où la production pouvait être réduite en attendant des jours meilleurs » s'interrogent-ils ? Les élus locaux et les députés PS et LR dénoncent la mesure envisagée par le groupe allemand et demande à l'État de prendre ses responsabilités. On pouvait aussi entendre quelques commentaires « germanophobes ». A l'unis-

(1) Téréos, est un trust international « coopératif sucrier français ». Il est le 1er groupe sucrier en France, 2ème au niveau mondial et 3ème du Brésil. Il possède 49 sites de production disséminés de par le monde.





son, ces élus prient les ministres : D.Guillaume de l'agriculture et B. Le Maire de l'économie, de « sortir de leur attentisme » en rappelant que le groupe Sudzucker a bénéficié entre 2014 et 2016 de près de 10 millions d'euros d'argent public dans le cadre du CICE. « Quand une entreprise ne joue pas le jeu, elle ne doit pas conserver les financements de l'État » souligne une sénatrice des bouches du Rhône suite à la restructuration programmée de l'usine de conditionnement près de Marseille. Naïveté, hypocrisie, démagogie ? Ces élus savent pertinemment que ce sont leurs gouvernements successifs qui ont favorisé les agissements des trusts. Soit par les aides et allègements qu'ils ont octroyé aux entreprises (crédits recherche, baisse ou suppression de cotisations...) soit en « libéralisant » le marché du travail, par la destruction du code du travail, le détricotage des lois, l'instauration de contrats courts, les ruptures conventionnelles, etc.

La fermeture de l'usine Ford à Blanquefort est là pour rappeler aux travailleurs les promesses de l'État et ses ministres. Bruno Le Maire déclarait : « je ne lâche rien (...) ce qui compte c'est que les salariés aient du boulot, que l'usine reste ouverte et que l'industrie française redevienne conquérante ». Résultat : l'usine Ford est fermée et 850 salarié-es devront traverser la rue pour trouver du boulot comme dirait Macron.

S'en remettre à l'État permet de masquer l'impuissance de ces élus locaux, qui, pour gagner du temps, distillent des illusions. De tout temps, l'État a été au service du capital. Lorsque ce dernier était dans le cadre « national », les gouvernants avaient parfois les mains libres pour réagir lorsque la tension sociale était trop pressante. Le capital s'est internationalisé et ce sont les trusts qui, les mains libres, agissent à leur guise. Que le trust soit allemand, français, chinois ou autre peu importe car dans cette course concurrentielle et mortifère, salarié-es et

betteraviers, ne sont que des variables d'ajustement. Voici peu, le ministre de l'agriculture D.Guillaume, a reçu le PDG de Sudzucker à Paris. Le ton n'a semble-t-il : « pas été aimable » nous dit-on. Le sucrier est resté ferme et le ministre a conseillé à la filière sucrière française « de se réorganiser ». Rappelons que ces deux fermetures d'usines disséminées, toucheront 500 emplois et 1 200 planteurs. Mais bon ! comme le disent les élus locaux et le président de la Normandie, Hervé Morin : « la région se mobilise ».

La campagne de ramassage et de livraison de betteraves est achevée, il reste peu de salarié-es à la sucrerie. Les chauffeurs et les planteurs sont repartis vers d'autres activités : une situation qui ne favorise pas la résistance collective. Malgré tout, salarié-es et betteraviers ne désarment pas, deux cent d'entre eux sont allés en bus en Allemagne au siège du trust à Mannheim, où le PDG de Sudzucker leur a répété la même sentence.

Les profits avant la santé des populations.

Des les années 60, l'industrie agroalimentaire a œuvré pour nous faire avaler plus de produits qui contiennent des sucres (aliments sucrés ou salés, plats préparés, boissons etc). Ces groupes industriels qui s'évaluent en milliards ont peu à peu pétri et modifié nos habitudes alimentaires, propageant ainsi obésité, diabète et autres maladies cardio-vasculaires à l'échelle planétaire notamment en ciblant les enfants.

Ces groupes ont à leur service d'efficaces et puissants lobbys agissant auprès des gouvernements et autres instances internationales. Ils guettent, freinent ou stoppent les mesures de santé publique prises par les gouvernements. Ils sont à l'affût de toute politique sanitaire qui irait à l'encontre de leur intérêts comme

les trop pleins de sucre dans l'alimentation, les boissons sucrées, et autres produits dérivés mais aussi les étiquetages trop contraignants qui alerteraient le consommateur sur les dangers du sucre. Aux USA lors de la lutte contre les problèmes dentaires, notamment les caries, chez les enfants américains, l'industrie sucrière s'est invitée dans le débat. Pour contrer les mesures envisagées par les instances publiques de santé, ils ont semé le doute avec des rapports scientifiques produits par des experts qu'ils appointaient. Ainsi 78% du rapport a été le fait du lobby sucrier. On en retrouvera plus tard des traces dans les préconisations du programme de santé américain. Le rapport portait davantage sur les conséquences - soins et traitement des caries - au grand plaisir du lobby pharmaco-dentaire, plutôt que sur des mesures préventives d'alertes pour réduire l'abus de consommation du sucre et du saccharose. Puis s'ensuivra une campagne de dénonciation du « gras » qui a fait oublier les méfaits du sucre, etc.

Il en sera de même en France en 1973. La puissance de nuisance de ces lobbys, s'est aussi manifestée lors de la mise en cause du sucre (sucres ajoutés) soupçonnés de favoriser les maladies cardiovasculaires. Aussitôt, branle bas de combat pour éteindre le débat, les experts appointés des trusts ont semé le doute par d'autres études favorables qui minimisaient le rôle des sucres dans ces maladies. Ainsi les débats s'enlisent et les mesures de Santé publique adoptées sont ... édulcorées !

Comme tout les trusts capitalistes : cigarettiers, pinardiers, pharmaceutiques etc, les « sucriers », ne se contentent pas d'exploiter salarié-es et planteurs avant de les jeter à la rue, ils sacrifient aussi la Santé et la Sécurité des populations sur l'autel de leurs profits.(2)

MZ. 15 03 2019 Caen

(2) Voir aussi dans le CA précédent N°287: « Casser du sucre à la pioche ». l'article d'Éric le cordiste, sur les faits et méfaits du sucrier français - Cristal Union-.

7 ans après la mort de 2 cordistes Cristal Union et Carrard Services condamnés

Mise à jour d'un article déjà paru sur les cordistes dans le CA de février dernier (n°287)

«Cordiste», ce métier méconnu à très haut risque

Pour le peu qu'elle fasse parler d'elle, la profession cordiste est associée aux travailleurs des montagnes, des buildings ou des monuments. On imagine les cor-

distes sécuriser des falaises, réparer le mât des voiliers ou repeindre la Tour Eiffel, par tous les temps, en contrepartie d'une liberté, d'un regard sur la ville qui n'a pas de prix. On les imagine moins, en revanche, mourir ensevelis sous des centaines de tonnes de sucre ou de résidus de céréales dans les silos obscurs et étouffants de l'agro-industrie...

En cinq ans, trois accidents graves, dont deux mortels, ont eu lieu sur le site

du deuxième plus gros groupe sucrier français Cristal Union et sa filiale Cristanor, à Bazancourt, dans la Marne.

Quentin Zaraoui-Bruat, 21 ans, est mort le 21 juin 2017.

Jérémie Devaux, plombier, a été brûlé au troisième degré alors qu'il procédait à un dépannage dans un malaxeur, le 3 juin 2015.

Arthur Bertelli, 23 ans, et Vincent Dequin, 33 ans, sont morts le 13 mars 2012.





classe en lutte



Même lieu, même société donc.

Mais surtout mêmes circonstances...

À chaque fois, à l'origine de ces accidents, l'ouverture de mystérieuses trappes de vidange pendant que les ouvriers travaillent à l'intérieur des silos ou des malaxeurs.

Dernières pièces d'un immense jeu de poupées russes interchangeables

Quentin, Arthur et Vincent étaient intérimaires, comme 4 200 des 8 625 cordistes du pays (Chiffres provenant du dernier recensement de la profession, effectué en 2016 par le Syndicat français des entreprises de travaux en hauteur - SFETH.).

Dernières pièces d'un immense jeu de poupées russes interchangeables, ils travaillaient pour un donneur d'ordres (Cristal Union ou sa filiale), qui déléguait le travail à une entreprise de travaux en hauteur, qui passait elle-même par une boîte d'intérim, qui pouvait passer elle-même par sa filiale spécialisée en travaux sur cordes.

Payé 10 euros de l'heure, Quentin cassait toute la journée, à la pioche, à la houe, à la pelle, au marteau-piqueur, les résidus de céréales qui colmatent le long des parois des silos.

Arthur et Vincent, eux, c'est du sucre qu'ils cassaient à la pioche. Ils sont morts lors de leur première mission, première journée à Bazancourt. Dans les dix premières minutes de travail. Ils n'ont pas reçu la moindre formation de sécurité pour les informer des risques liés au travail en milieu confiné.

Pour répondre à des impératifs de rendement, éclairés par une simple lampe frontale, ils ont été envoyés à la mort sous la chaleur étouffante, l'atmosphère poussiéreuse de ces silos, qui ne comportaient aucun moyen d'évacuation en urgence.

Germinial, la corde et le baudrier en plus. L'exploitation en suspension.

Plan de prévention non adapté

Suite à la mort d'Arthur et de Vincent, l'inspection du travail notera dans son

rapport que le «plan de prévention [n'était] pas adapté aux lieux» ni à «l'action réelle».

Suite à la mort de Quentin, l'inspection du travail dressera un procès-verbal au procureur de Reims, qui fait état d'une «exécution de travaux (...) sans plan de prévention des risques préalables conforme», de «mise à disposition (...) d'équipement ne préservant pas la sécurité du travailleur», ou encore d'«emploi de travailleur (...) sans dispense d'une formation pratique et appropriée en matière de santé et de sécurité».

Depuis, les deux inspectrices du travail, en charge de ces deux enquêtes, ont été mutées hors de Champagne-Ardenne par la DIRECCTE Grand Est...

Le 11 janvier 2019, les responsables de Cristal Union et de la société de nettoyage qui embauchait Arthur et Vincent ont été jugés au tribunal correctionnel de Reims. (Sont mises en cause et encourrent jusqu'à sept ans de prison : deux personnes morales et les directeurs de Cristal Union et Carrard Services de l'époque.)

Soit sept ans après les faits...

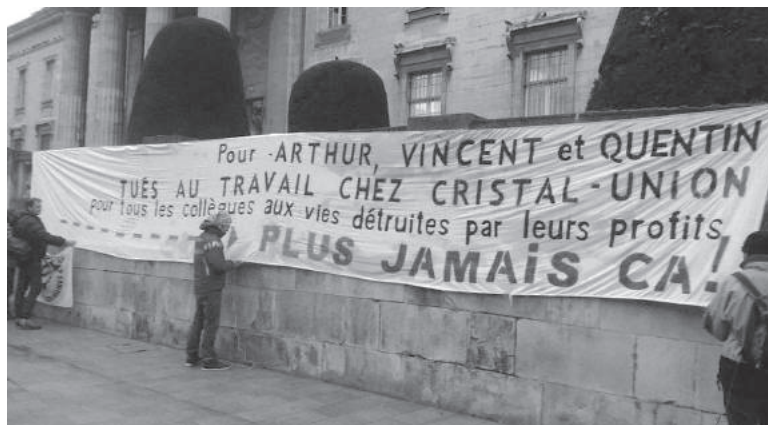
Ce procès reste toutefois un événement, une première pour la profession ! Car les accidents de Bazancourt ne sont malheureusement pas des cas isolés...

Énormes lacunes en matière de formation

Les lacunes sécuritaires qui entourent cette profession sont désormais plus

que jamais mises en lumière. Mais là où le bât blesse aussi, c'est au niveau de la formation. Le CQP1, diplôme minimum pour travailler en hauteur, a pour l'instant une validité illimitée et n'est pas obligatoire dans le sens où la loi impose seulement que «le travailleur reçoive une formation adéquate et spécifique aux opérations envisagées et aux procédures de sauvetage.» Ainsi il est possible de travailler avec un CQP1, mais aussi un IRATA ou un CATC (les deux autres types de formations reconnus par la profession en France). Et même si dans la pratique c'est aujourd'hui une pratique marginale, légalement il est possible de travailler sur cordes avec une simple formation dispensée par son employeur. Pis, il ne correspond pas au «vrai» diplôme de cordiste. «Le problème de la formation est d'autant plus important que les cordistes envoyés dans les silos sont en général les moins expérimentés, employés en tant qu'intérimaires, précise-t-il notamment. La plupart ont choisi le métier pour la corde, comme un prolongement de leur passion pour l'escalade ou l'alpinisme...». À court terme, il est annoncé qu'il pourrait devenir «provisoire» (entre 2 et 5 ans de validité). Un recyclage sera alors possible ou bien il faudra passer le CQP2 qui lui conservera une durée illimitée... Mais ce n'est qu'un projet du DPMC (organe du syndicat patronal), qui n'est pas encore en application.

Ces lacunes en matière de formation et de sécurité sont accentuées par une réglementation très floue : la plupart des contrats des intérimaires ne mentionnent les risques du travail en silo. Les procédures de sauvetage, elles aussi, sont douteuses : il existe des portes de sortie de secours dans les silos... mais qui se révèlent souvent inaccessibles. «Certaines consignes de sécurité relèvent aussi de l'absurde. On leur demande par exemple de rester corde tendue, mais la pratique montre qu'il est très compliqué de casser la matière corde tendue». Un ensemble de lacunes que le Syndicat français des entreprises de travail en hauteur cherche à combler via des guides de bonnes pratiques.





Cristal Union et Carrard Services condamnés 7 ans après les faits

Cristal Union et Carrard Services viennent d'être condamnés le 1^{er} mars 2019 par le tribunal correctionnel de Reims à 100 000 euros d'amende chacune pour « homicide » et « blessures involontaires », sept ans après le décès de deux cordistes ensevelis dans un silo à sucre à Bazancourt (Marne). La société de nettoyage Carrard Services et la coopérative Cristal Union ont aussi été condamnées à publier le jugement dans le quotidien Les Échos et l'hebdomadaire Le Moniteur ainsi qu'au siège de

chaque société. Le tribunal a également ordonné le placement sous surveillance judiciaire pendant deux ans des deux entreprises.

Par ailleurs, les responsables des deux sociétés ont été déclarés coupables et condamnés à six mois de prison avec sursis et 15.000 euros d'amende chacun.

Cristal Union et Carrard Services ont fait appel de cette condamnation.

Procès de l'accident de Quentin

La date du procès de l'accident de Quentin est tombée. Ce sera le vendredi

5 avril à 9h au TGI de Reims.

Tout s'est accéléré, ce procès arrive bien plus rapidement que dans le cas de l'accident d'Arthur et Vincent (accident en 2012 et procès en 2019 !).

Pour le procès du 5 avril, ça semble pour l'instant moins bien engagé que pour le précédent. Cette fois-ci, seule l'entreprise de travaux en hauteur serait inculpée (ETH) et non Cristal Union !!

OCL Reims
avec l'aide de cordistes en colère

Pour plus d'infos
<https://podcloud.fr/podcast/editionsducommun/episode/on-a-perdu-quentin-casser-du-sucre-a-la-pioche-eric-louis-et-le-blog-du-Chat-noir>

RSA Contrôle durci, précaire puni !

Macron avait promis, en juin 2018, une révolution pour transformer en profondeur le système social français, selon ses propres termes, en obligeant les bénéficiaires du RSA à travailler bénévolement pour garder leur allocation. Et, de ce fait « retrouver le chemin de la dignité ».

Tapons partout, plus fort, et d'abord sur les précaires !

Bien entendu, ces pratiques ne sont pas nouvelles, depuis le remplacement du RMI par le RSA, les contrôles sont renforcés, les allocataires doivent rendre des comptes régulièrement, et sont sous pression de peur d'oublier une déclaration. Mais depuis la rentrée 2018, une nouveauté est venue noircir le tableau, le contrôle en permanence et la menace de suppression de l'allocation à la moindre occasion.

Travailler pour « gagner » son RSA ? Nous y voilà !

C'est le cas officiellement depuis quelques mois. Au-delà du fait que les personnes souffrent de leur situation ultra précaire, il est maintenant obligatoire, même en recherche d'emploi, de travailler gratuitement uniquement pour garder son RSA, sans aucune contrepartie financière.

Ce plan d'action a été voté dès le début des vacances d'été pour se mettre en place dès septembre. L'intention est déjà surprenante mais le terme pour la qualifier au sein du gouvernement l'est davantage : « travail d'intérêt général ». Un TIG de minimum 7 heures par se-

maine, sur plusieurs périodes, sous menace de voir supprimé une partie ou l'intégralité de son revenu minimum vital.

De la main d'œuvre gratuite pour l'État et les patrons !

Soyons clairs, le RSA n'est rien d'autre qu'un revenu situé largement en-dessous du seuil de pauvreté. De plus, les chiffres que l'on peut trouver sur internet sont faussés, ils incluent le forfait logement (montant qui est soustrait du RSA si la personne perçoit de l'allocation logement). Par exemple, un parent célibataire vivant avec 2 enfants, on lira sur internet qu'il perçoit environ 900 euros de RSA alors que dans la réalité il aura aux alentours de 700 euros s'il touche de l'allocation logement, ce qui est le cas la plupart du temps.

C'est la situation dans laquelle se trouve une mère de famille qui a bien voulu livrer son témoignage pour cet article. Il s'agit d'une personne à qui l'on demande de travailler pour continuer à percevoir le RSA qui lui permet à peine de nourrir sa famille et subvenir à ses besoins.

« La CAF a voulu que je cherche un stage par moi-même, avec un courrier qui menaçait de me supprimer mon RSA. J'ai 35 ans, je suis célibataire et mère de 2 enfants de 8 ans et 1 an. J'ai, évidemment, essayé de trouver ce stage, mais les personnes face à moi n'étaient pas vraiment emballées pour prendre en tant que collègue, une pauvre femme bénéficiaire du RSA, pour quelques heures par semaine. C'est donc la municipalité qui m'a contactée, pour un travail dans une école. Apparemment j'étais en retard sur les heures que je devais à la CAF car au lieu de 7 heures, j'ai fait 35 heures sur une seule semaine, sans de réelles explications. J'étais considérée comme femme

de ménage, et durant cette semaine, j'ai aussi remplacé une des employées qui était en arrêt maladie.

Pour moi cela a été compliqué dans le sens où je ne pouvais pas faire garder mon bébé par la famille, j'ai dû payer quelqu'un pour le faire, du matin jusqu'au soir. En ayant à peine 700 euros par mois pour vivre, le quart de mon revenu est parti chez une nourrice (pas de place en crèche dans ces cas là). Et, surtout, je n'ai pas été payée pour les heures travaillées. »

Ces pratiques odieuses sont nouvelles, elles se mettent en place doucement mais sûrement, les retours vont commencer à abonder. Il ne faut pas oublier que beaucoup de personnes dans cette situation se retrouvent la plupart du temps isolées. Leur prêter une oreille attentive peut de toute évidence leur montrer qu'elles ne sont pas seules, et qu'il existe des groupes et des associations qui essaient de mettre en place des moyens d'écoutes et de défenses, face aux coups bas de l'État.

Mélanie, Boulogne sur mer

LES PAUVRES FRAUDET ET PROFITENT DU RSA





chroniques du contrôle et de la répression

Big

Propagande coloniale en CM2

Les armes du maintien de l'ordre en France en question

La France est bien le seul Etat d'Europe à utiliser des grenades explosives et presque le seul à user des Lanceurs de Balles de Défense (LBD) et le seul à en abuser.

En ce qui concerne les grenades explosives c'est-à-dire les Grenades Lacrymogènes Instantanées (GLI F4) elles sont composées de 25 grammes de TNT, de 10 grammes de 2-Chlorobenzylidène malonitrile (ou gaz CS). Elle dispose de 3 effets : lacrymogène, sonore (environ 165 décibels) et assourdissant (grâce à l'explosion des particules qui sont projetées sur plusieurs centaines de mètres. C'est la grenade la plus puissante.

Le 24 mai 2018, selon le bulletin officiel, le ministère de l'Intérieur a indiqué qu'il allait renouveler ses stocks de grenades, mais n'a pas commandé de nouvelles GLI F4. « Il a été décidé de ne plus fabriquer de

cette grenade », a expliqué le ministère. Pourtant, celle-ci continuera d'être utilisée jusqu'à épuisement des stocks...

Son remplaçant, la GM2L, existe déjà. Selon le ministère de l'Intérieur, elle contient aussi un effet lacrymogène et assourdissant, mais n'a pas l'effet déflagrant de la GLI-F4.

Quant aux LBD qui ont éborgné, blessé gravement des dizaines de gilets jaunes, les forces de l'ordre en Autriche, Irlande, Finlande, Norvège, Suède, Danemark et Royaume-Uni ne les utilisent pas du tout. En Allemagne, ils ne sont utilisés que dans deux Länder sur seize. En Espagne, hors Catalogne, il est également utilisé par la Guardia civile. Parmi les pays listés, la Pologne et la Grèce usent sans limite du LBD, tout comme la France.

Sources : libération et Wikis-trike.com

Des Lanceurs de Balles de Défense « intelligents » ?

Qui a déclaré "S'il n'y avait pas de violence, il n'y aurait pas de blessés chez les manifestants, ni chez les forces de l'ordre. S'il n'y avait pas de casseurs, s'il n'y avait pas d'agresseurs, il n'y aurait aucun tir de LBD" ? C'est Laurent Nuñez, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Intérieur, qui s'exprimait le 7 mars 2019 devant les sénateurs à l'occasion de l'examen d'une proposition de loi du groupe CRCE (à majorité communiste) demandant l'interdiction de l'usage des LBD dans les manifestations.

"Au total depuis le début du mouvement dit "les gilets jaunes", on compte environ 2 200 blessés parmi les manifestants, et 83 enquêtes en cours à l'IGPN et à l'IGGN impliquant des faits

concernant des tirs de LBD. Il y a eu 13 095 tirs de LBD depuis le début du mouvement", a-t-il déclaré.

De son côté, la présidente du groupe CRCE, Eliane Assassi, a avancé les chiffres de "206 blessures à la tête dont plusieurs dizaines liées à des tirs de LBD", et "22 personnes éborgnées par ces tirs". "Le LBD répond à la multiplication des situations où les forces de l'ordre se trouvent aux limites de la légitime défense. Si nous supprimions le LBD, il ne resterait dans bien des cas que le corps à corps ou les armes de service", a plaidé Laurent Nuñez.

Après un tel constat, l'Etat et les collectivités locales cherchent des solutions... C'est ainsi que la police municipale de L'Haÿ les Roses, commune située dans le

Val de Marne (94), expérimente des LBD "intelligents" censés éviter les tirs non réglementaires. Ils sont équipés d'un viseur plus sophistiqué : une alarme s'affiche quand la visée devient dangereuse. Mais le tir n'est à aucun moment empêché ou bloqué s'il n'est pas réglementaire. Le boîtier est une véritable "boîte noire" des tirs. Ces lanceurs doivent être expérimentés pendant 6 mois. Les 17 policiers municipaux de la commune sont déjà équipés d'armes de poings et de taser... Un rassemblement devant la mairie de L'Haÿ-les-Roses a eu lieu le 9 mars avec comme mot d'ordre « il n'y a pas d'arme intelligente ».

Sources : lechat-noir51.fr et desarmons.net

Un projet pédagogique invitait les enfants d'une classe de CM2 de l'agglomération nantaise à travailler sur les « bienfaits de la colonisation ». Les élèves devaient compléter un texte à trous, que le Conseil représentatif des associations noires (CRAN), en lien avec un parent d'élève, a pu se procurer : « Sans pour autant oublier les aspects négatifs de la colonisation, il ne faut pas oublier les bienfaits que cela a eus pour les populations colonisées. D'abord les colons ont apporté l'instruction et une langue commune à des peuples qui vivaient sur le même territoire, mais avec des langues différentes, et ne se comprenaient pas forcément. De plus, ils ont apporté les soins médicaux, et ont limité les morts d'enfants et d'adultes. Enfin, ils ont développé des trains et des routes, facilitant le transport des hommes et des marchandises. » Le CRAN rappelle que la première époque coloniale a été marquée par l'esclavage, reconnu comme crime contre l'humanité depuis la loi Taubira ; et la deuxième vague de colonisation a été caractérisée également par le travail forcé, les massacres et parfois les génocides. Plus de 500 000 morts en Algérie, à partir de 1830, entre 6 et 12 millions de morts au Congo belge, à l'époque de Léopold, etc.

Victor Schoelcher n'est pas le dernier personnage français à avoir aboli l'esclavage en 1848, ce titre revient au député Félix Houphouët Boigny, abolissant le travail forcé le 11 avril 1946, (forme d'esclavage néo-colonial du XXème siècle).

A noter que le 4 mars 2017, un collectif d'associations, d'organismes syndicaux et de personnalités publiques anticoloniales sous l'égide, de l'historien universitaire Olivier Le Cour Grandmaison, avait lancé un appel sous forme de pétition, pour la reconnaissance des crimes coloniaux commis par la France. Depuis deux ans cette pétition n'a recueilli qu'un peu plus de 3 200 signatures alors qu'elle visait le million ! Cet appel est aujourd'hui relancé pour la reconnaissance de ces crimes coloniaux perpétrés par la République française du XIXème au XXème siècle dans son empire colonial ; d'Afrique, de l'Océan indien, d'Orient, d'Asie et d'Océanie.

Sources : le-cran.fr ; huffingtonpost.fr, ...

Mineur isolé étranger : la France condamnée par la CEDH pour « traitement dégradant »

En novembre 2015, la justice avait enjoint l'Etat à recenser tous les mineurs isolés présents dans le Pas-de-Calais et à les confier à l'aide sociale à l'enfance (ASE) en vue de leur placement. Pour un jeune Afghan, cette mise à l'abri n'avait pas été effective puisque « le conseil général s'est borné à organiser des maraudes composées de personnes peu formées et dépourvues de traducteurs qui n'ont pas permis de préparer des démarches de placement ».

Aidé par des ONG, le jeune Afghan avait, finalement, saisi le juge des enfants qui avait ordonné en février 2016 son placement provisoire à l'ASE. Une décision non suivie d'effet, alors même que le démantèlement du bidonville était en-

tamé, et donc la destruction de la cabane où il vivait. Pour le gouvernement, le jeune ne s'est pas présenté à eux. La Cour n'a pas été convaincue par cet argument et a souligné que les « réticences » des mineurs n'exemptent pas les pouvoirs publics d'assumer leur mission de mise à l'abri, malgré la complexité de la tâche.

La Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) a donc condamné la France dans un arrêt du 28 février pour avoir infligé un « traitement dégradant » à ce mineur isolé afghan lorsqu'il était en France, entre 2015 et 2016. Il avait vécu environ six mois dans le bidonville de Calais, avant de rejoindre l'Angleterre, en mars 2016, où il est désormais installé.

Source : lemonde.fr

Big Brother





Brother



L'accueil des mineurs isolés étrangers en France

Un collectif de près de dix-neuf organisations, syndicats et associations parmi lesquelles l'Unicef, Médecins du monde, le Gisti ou la Cimade, a contesté devant le Conseil d'Etat, jeudi 28 février, un décret qui durcit les conditions de prise en charge des mineurs isolés étrangers au titre de l'aide sociale à l'enfance (ASE). Cette démarche contentieuse est une première pour l'agence onusienne.

« Une ligne rouge a été franchie avec ce texte, qui nous semble constituer un recul historique pour les droits des enfants et la protection de l'enfance à des fins de lutte contre l'immigration », justifie Sébastien Lyon, directeur général d'Unicef France.

Issu de la loi asile et immigration et entré en vigueur le 31 janvier, le texte avait suscité dès son examen au Parlement une vive controverse, car il modifie les modalités d'évaluation de la minorité d'âge des enfants migrants arrivant seuls sur le territoire français, communément appelés les « mineurs non accompagnés » étrangers. Cette évaluation, diligentée par les départements essentiellement sous la forme d'un entretien, est un préalable et la condition sine qua non pour qu'un jeune soit reconnu comme mineur et puisse bénéficier d'une mesure de protection.

Or, le décret prévoit qu'en soutien aux départements les préfetures convoquent les jeunes afin de s'entretenir avec eux, vérifier l'authenticité de leurs documents et collecter leurs empreintes digitales, leur photo, leur état civil, leurs coordonnées téléphoniques et électroniques... Dans certains départements, ces opérations entre l'ASE et les services de police existent déjà, mais le gouvernement entend les étendre à l'ensemble du territoire. Il crée en outre un fichier biométrique réunissant les données sur ces mineurs (voir CA 288 sous cette rubrique).

De plus, certains documents d'état civil sont rejetés par les préfetures. C'est systématiquement le cas par exemple des actes de naissance de Guinée, premier pays d'origine des mineurs isolés en France, devant la Côte d'Ivoire et le Mali. Une note de la police aux frontières de 2017 préconisait de « formuler un avis défavorable pour toute analyse d'acte de naissance guinéen » du fait d'une « fraude généralisée au niveau de l'état civil ».

Et pour conclure, le décret prévoit que les préfetures seront automatiquement avisées lorsqu'un jeune est évalué majeur. Elles pourront ainsi engager aussitôt des mesures d'éloignement du territoire.

Source : lemonde.fr

« Les gaz lacrymogènes, outils de répression des insectes et des émeutiers »

Dans sa chronique, le chercheur Jean-Baptiste Fressoz retrace l'histoire des gaz utilisés par les forces de l'ordre contre les manifestants, et récemment les « gilets jaunes » :

Extraits : « La répression policière des « gilets jaunes » et la disparition des insectes – annoncée par des scientifiques pour le début du XXI^e siècle – partagent une origine commune qui remonte à la fin de la première guerre mondiale, au moment où les gaz de combat sont reconvertis à un usage civil, à la fois comme phytosanitaires pour nettoyer les champs et comme gaz lacrymogènes pour réprimer grévistes et émeutiers. En 1918, Amos Fries (1873-1963), l'énergique chef du service de la guerre chimique (CWS) de l'armée américaine, est désigné : il est à la tête de 44 000 hommes, et surtout il a organisé un immense programme de recherche auquel collaboreront 1 700 scientifiques. Il est en train d'inventer la guerre du futur et, soudainement, avec l'Armistice, le CWS est en passe d'être démantelé.

L'opinion publique est révoltée par les gaz de combat. La Chambre des représentants ratifie la convention de Washington puis celle de Genève, qui interdisent la guerre chimique. Pour Fries, c'est tout simplement incompréhensible : les gaz sont un moyen plus moderne, moins meurtrier, moins sanglant, plus propre en somme, de faire la guerre.

Pour justifier son existence et son financement, le CWS doit convaincre l'état-major américain et l'opinion publique que les gaz peuvent trouver des usages en temps de paix. Amos Fries lance alors deux projets parallèles, l'un sur les pesticides, l'autre sur les grenades lacrymogènes.

(...) C'est durant la première guerre mondiale que naît le rêve d'une nature purgée des insectes et que commencent les grandes campagnes d'éradication, qui perdureront jusque dans les années 1970.

La première guerre mondiale met aussi en évidence l'intérêt de la chloropicrine, une molécule jusqu'alors obscure, qui est un fongicide, mais qui possède aussi la particularité de provoquer des pleurs et des vomissements. Elle est moins connue que le gaz moutarde, mais il s'agit pourtant de l'arme chimique la plus utilisée pendant le conflit. Active à faible dose et pénétrant plus facilement dans les masques à gaz, elle était utilisée en guise de préliminaire : pris de pleurs et de suffocations, le soldat arrachait son masque, s'exposant ainsi à d'autres gaz plus dangereux. La chloropicrine est l'ancêtre des gaz lacrymogènes.

Les Etats-Unis d'après-guerre offrent un terrain propice aux expérimentations policières : alors que de grandes grèves éclatent et qu'on agite le spectre d'une révolution bolchevique, les gaz lacrymogènes sont vantés par Amos Fries comme un outil de maintien de l'ordre à la fois plus efficace et plus humain que la matraque. Contrairement à cette dernière, ils laissent peu de traces et surtout ils individualisent l'émeutier pris dans une douleur atroce alors que les batailles rangées avec la police renforçaient la cohésion des foules. A partir de 1921, des petites entreprises montées par d'anciens du CWS fournissent les forces de police américaines en grenades lacrymogènes. Cent ans plus tard, on peut dire qu'Amos Fries et ses collègues ont triomphé : la guerre millénaire de l'humanité contre les insectes est en passe d'être gagnée, et les gaz lacrymogènes sont abondamment utilisés partout où la révolte gronde. L'ordre règne dans les champs et dans les rues. »

Jean-Baptiste Fressoz est chargé de recherche CNRS au centre de recherches historiques de l'Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS).

Source : lemonde.fr

"Détachement d'action rapide" : Des brigades de choc !

Le mouvement Les Gilets Jaunes est constitué de policiers en civil, deux roues. Ces l'occasion d'expérimentations étiquetées en terme de répression. Notamment le déploiement d'une brigade de choc, militarisée, ultra-violente, chargée de terroriser les luttes sociales appelée détachement d'action rapide (DAR).

Les DAR sont constitués de policiers en civil, deux roues. Ces DAR auraient révisé 80% des arrestations et des mutilations lors des manifs des GJ. Ces DAR sont-ils vraiment nouveaux ? Non ! Ils ont été expérimentés dans les quartiers... Sources : lemonde.fr, le [Canard Enchaîné](http://canardenchainé.fr).

Big Brother





Vertement écolo

spécial Guyane

MONTAGNE D'OR ET LA JUSTICE

Si le projet minier Montagne d'Or est toujours d'actualité, la justice administrative vient cependant d'asséner un petit camouflet à la compagnie et par la même occasion au préfet de Guyane.

En effet, en parallèle du projet d'exploitation d'une méga-mine industrielle de 2,5km de long, la société Montagne d'Or (coentreprise regroupant les multinationales Columbus Gold et Norgold) avait demandé une autorisation d'exploitation de l'or alluvionnaire (or présent dans les cours d'eau de la concession), ce qui avait évidemment été autorisé par arrêté par le préfet de Guyane.

Les deux associations Mayouri Nature Guyane et Guyane Nature Environnement avait porté cette décision devant la justice administrative, qui leur donne aujourd'hui raison.

Dans son jugement, le tribunal estime d'une part que la DEAL, autorité environnementale chargée de donner son avis sur le projet d'exploitation, n'est pas assez indépendante du préfet. D'autre part, le cours d'eau étant sur le même site que le projet de méga-mine, le tribunal considère que ces deux projets n'en constituent en fait qu'un seul et unique, et donc que l'étude d'impact n'a pas été complète.

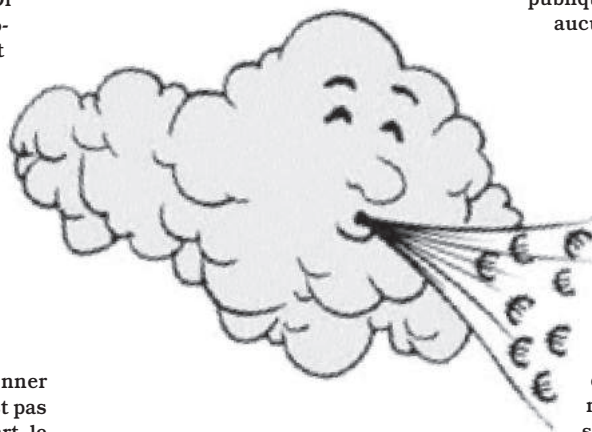
En attendant l'annulation pure et simple de l'ensemble du projet industriel, ce résultat très positif sur le terrain administratif ne reste qu'une petite victoire. Il permet cependant de redonner un peu confiance au nombreux opposant-e-s à ce projet et rappelle aussi la détermination d'une majorité de la population à lutter sur tout les terrains possibles.

Le récent drame lié à la rupture du barrage minier de Brumadinho, dans l'État brésilien de Minas Gerais, entraînant la mort et la disparition de plusieurs centaines d'habitants en aval, nous rappelle aussi l'importance de lutter contre ce genre de projet.

DE L'OR SUR LE BASSIN DU FLEUVE KOUROU

Si le projet Montagne d'or mobilise une grande partie de l'attention et des luttes, d'autres projets d'exploitations aurifères, de plus petites tailles, existent en Guyane. Le fleuve Kourou, plutôt épargné jusqu'ici par cette industrie extrêmement destructrice, voit le 1er octobre 2018 un arrêté préfectoral autorisant une exploitation minière de la société SAS Trajan sur la crique Nelson (qui se verse dans le Kourou en amont du captage d'eau potable). Deux recours sont déposés au tribunal administratif fin Novembre 2018 par les associations environnementales, une association de peuples autochtones ainsi que quelques

acteurs économiques du secteur touristique. Début 2019, le TA rejette les deux recours. Aujourd'hui, les opposant-e-s à ce projet, soutenu par un cabinet d'avocats spécialisés, ont décidé de déposer un pourvoi devant le conseil d'État afin de retoquer l'ordonnance du TA.



C'EN EST FINI DE L'OR NOIR !

À la grande surprise de nombreux observateurs spécialisés, le 27 février dernier, le groupe pétrolier Total annonce la fin de ses forages d'exploration au large de la Guyane après plus de 2 mois de campagne. Cette décision est prise, d'après le groupe, par manque de découverte concluante. Cette nouvelle est reçue de manière très positive par une grande majorité de la population, considérant ce projet pétrolier comme très néfaste pour la Guyane, les Guyanais et l'environnement.

En effet, comme dans le cas des projets d'extraction aurifère, c'est principalement sur le terrain administratif que depuis plusieurs mois le collectif guyanais Stop Pétrole Offshore Guyane (SPOG) se bat avec ses petits moyens pour faire arrêter ce projet et pour communiquer autour des risques environnementaux. Rapide retour chronologique de ce projet :

En 2011, Total obtient une autorisation de recherche de pétrole au large de la Guyane. En 2017, suite à la prolongation de ce permis signé par N. Hulot quelques mois avant sa loi, Total peut explorer jusqu'au 1er juin 2019. Cette autorisation étant antérieure à la loi Hulot mettant un terme aux nouveaux projets d'exploration et limitant à 2040 l'exploitation des hydrocarbures en France, Total possède alors les dernières possibilités d'exploitations de pétrole au niveau national.

En 2018, une enquête publique est mise en place sur le territoire. Les résultats montrent le rejet total de la population pour ce projet industriel et ce dans des proportions

sans équivoque : sur 7 183 avis, 7 173 avis sont défavorables pour 8 avis non définis et 2 favorables. Autre son de cloche du côté des élus, et en particulier le président du conseil territorial de Guyane (CTG), Rodolphe Alexandre, qui ne cachent pas leur enthousiasme à l'idée de vendre le territoire maritime aux pétroliers.

Preuve une fois de plus que ces enquêtes publiques ne sont que du vent, qu'elles n'ont aucun impact sur les décisions - il serait d'ailleurs plus judicieux de les boycotter - la commission d'enquête a émis un avis favorable quelques jours à peine après la divulgation des résultats oh combien négatifs.

En parallèle, courant décembre 2018, un collectif d'ONG environnementales françaises, soutenu par le SPOG, dépose un recours au tribunal administratif de Cergy-Pontoise, dans l'espoir de bloquer ce projet, et ce alors même que le navire de forage est déjà en route pour Cayenne. Les référés-suspension sont rejetés quelques semaines plus tard par le tribunal. Les recherches peuvent alors commencer !

Le 6 février 2019, quelques jours après le rejet des référés-suspension, Rodolphe Alexandre signe une convention avec le groupe pétrolier prévoyant le versement de 10 millions d'euros pour le développement économique de la Guyane en échange des autorisations d'exploration. Se faire acheter ? Non, le président de la CTG s'en défend bien évidemment. Mais il est clair qu'à partir de ce moment, Total a les mains libres pour réaliser ses forages, ce que la compagnie s'empressera de faire.

On connaît la suite...

Arturo, mars 2019



OR DE QUESTION !
CONTRE LA
MEGA-INDUSTRIE MINIÈRE
EN FORÊT GUYANAISE





SANS PAPIERS

VIOLENCES POLICIÈRES, GRÈVES DE LA FAIM ET LUTTES COLLECTIVES DANS LES CENTRES DE RÉTENTION ADMINISTRATIVE (CRA)

Depuis le 1^{er} janvier, la durée de la rétention administrative des sans-papiers a doublé ! Les conséquences ne se sont pas fait attendre : grèves de la faim, tentatives de suicide, tentatives d'évasion de ces prisons de sans papiers, qui étaient déjà le lot quotidien de ces prisons pour étrangers, débouchent actuellement sur des luttes collectives à l'intérieur de ces camps avec une solidarité extérieure plus que nécessaire.

Les conséquences de l'arrivée de Macron au pouvoir

Au 30 juin 2018, le parc des centres de rétention administrative (CRA) était constitué de 25 centres (dont 21 en métropole et 4 outre-mer), représentant une capacité de 1 564 places en métropole et 227 outre-mer. Le taux d'occupation s'établissait à près de 80 % en moyenne sur le premier semestre 2018 (contre 68 % sur l'ensemble de l'année 2017). En une année le nombre de sans papiers séjournant dans les CRA dépasse maintenant en métropole les 26 000 personnes dont plus de 200 mineurs accompagnant leurs parents. La durée moyenne de rétention était dans les 6 premiers mois en 2018 de 14 jours en métropole contre 12,4 mois en 2017 ; cette augmentation de durée moyenne est déjà significative de la prise de pouvoir de Macron. Depuis 1981, c'est la première fois qu'un nouveau pouvoir d'État ne produit pas sa circulaire de régularisation qui sert de soupape de sécurité pour l'autocuseur des sans-papiers. Actuellement, les préfetures régularisent, au compte-gouttes, des personnes qui sont, au moins, en France depuis plus de 5 ans, qui ont des enfants scolarisés depuis plus de 3 ans (avec, de préférence, un bon livret scolaire...) ou qui ont un véritable contrat de travail dans un secteur économique sous-tension (ayant des problèmes de recrutement) en s'appuyant sur la circulaire Valls datant du 28 novembre 2012.

Depuis l'arrivée au pouvoir de Macron et de sa clique, toutes les données statistiques concernant les sans-papiers

(en Centres de Rétention Administrative (CRA), ayant une Obligation de Quitter le Territoire Français (OQTF), en assignations à résidence, reconduits effectivement à la frontière, régularisés, ...) ont du retard dans leur publication. Est-ce un hasard ? Aucune association n'a, par exemple, aujourd'hui les moyens de connaître le nombre de sans papiers placés en CRA. La Cimade, qui faisait ce bilan national avant 2009, n'est plus présente que dans huit centres de rétention administrative pour accompagner et aider les personnes enfermées dans l'exercice de leurs droits. Néanmoins, entre 2017 et 2018, une augmentation de 30 à 40 % du nombre de personnes enfermées a été constatée dans la plupart des CRA où la Cimade intervient. Nous pouvons affirmer que l'arrivée de Macron au pouvoir a engendré une augmentation de la répression des sans papiers tout en sachant que son libéralisme a aussi besoin d'un volet important de sans papiers corvéables à merci dont les autorités préfectorales ne font pas systématiquement la recherche lorsque ceux-ci ont reçu une OQTF.

Le labyrinthe menant au sésame du droit au séjour ou à la reconduite à la frontière

Il faut savoir que les préfetures délivrent aujourd'hui quasi systématiquement une OQTF à toute personne étrangère ayant reçu un refus de régularisation (dont les exclus du droit d'asile les plus nombreux), pour son séjour en France. Même si nous n'avons pas de chiffre officiel du ministère de l'Intérieur, le nombre de ces OQTF dépasse largement les 100 000/an. Toutes ces personnes se retrouvent automatiquement dans le Fichier des Personnes Recherchées. Elles ont un délai, désormais variable suivant les cas, pour faire un recours, avec l'aide d'un avocat, devant un Tribunal Administratif (TA). Cette procédure se fait de plus en plus par voie électronique, le requérant n'est même plus obligé de se rendre au tribunal. Dans l'immense majorité des cas (plus de 90%), le TA donne raison à la Préfecture ! Dès lors, l'OQTF est exécutable car le recours devant la Cour Administrative d'Appel n'est pas suspensif (il y a des exemples où la personne a obtenu gain



de cause devant cette juridiction administrative alors qu'elle a déjà été reconduite dans son pays d'origine). L'OQTF n'est exécutable que pendant 1 an ; passé ce délai, le sans papier peut de nouveau demander sa régularisation ou, s'il est arrêté dans un contrôle de police, la préfecture peut lui re-délivrer une OQTF ! Et c'est reparti pour un tour. On se doute bien que l'État n'a pas les moyens de rechercher en permanence plus de 100 000 sans papiers à la fois. A noter que sous Sarkozy des brigades de flics en civil circulaient avec les photos et adresses supposées des sans papiers recherchés. Ce procédé, inefficace au possible, fut abandonné. Maintenant on attend que les sans papiers tombent dans une rafle ou dans un contrôle inopiné. Arrêtés, les flics ou les gendarmes prennent contact avec la préfecture qui leur a délivré l'OQTF, ils sont transférés dans un CRA ou, pour une minorité de cas, assignés à résidence. Cette assignation est présentée comme étant une alternative à la rétention administrative et appliquée lorsque les sans papiers présentent des garanties réelles de représentation afin de prévenir tout risque de fuite. Cette assignation est notamment privilégiée pour les familles avec des enfants mineurs. L'assignation à résidence est prononcée pour une durée maximum de 45 jours, renouvelable une fois, soit au total 90 jours maximum, (même type de délai que pour la rétention). Pendant cette assignation, le sans papier et sa famille au complet doivent se présenter au commissariat ou à la gendarmerie tous les jours ouvrables à une heure précise...





classe en lutte

jusqu'au moment où, un matin, on les emmène à l'aéroport pour leur reconduite effective à la frontière.

Pour ceux et celles qui sont placés en CRA, il faut savoir que la loi « asile immigration intégration » du 10 septembre 2018 a doublé la durée maximale de rétention : de 45 à 90 jours. Le séquençage est le suivant :

- le placement initial en rétention est décidé par le préfet, pour une durée ne pouvant excéder 48 heures ; C'est dans cette séquence qu'un bon avocat (encore faut-il en avoir un !) peut soulever les erreurs de procédure (qui sont nombreuses) et obtenir la libération d'un sans papiers. Ces erreurs de procédure peuvent atteindre jusqu'à 40%

- la première prolongation de la rétention, au-delà de 48 heures, ne peut être autorisée que par l'autorité judiciaire, saisie par l'autorité administrative, pour une durée ne pouvant excéder 28 jours ;

- une deuxième prolongation peut, en outre, être autorisée pour 30 jours ;

- enfin, deux prolongations supplémentaires de 15 jours chacune sont prévues, en vue de faire échec à certains comportements considérés par l'administration du CRA comme étant dilatoires (raison de santé, demande d'asile).

Lorsqu'un étranger en instance d'éloignement ne présente aucun passeport, la préfecture doit solliciter un laissez-passer auprès du consulat du pays dont il est supposé être le ressortissant. C'est bien souvent faute de ce laissez-passer que la reconduite à la frontière ne peut avoir lieu (cas de la 2^{ème} et 3^{ème} séquence).

Les motivations du pouvoir et ses conséquences

Cette politique revendique une amélioration du taux d'expulsion des personnes étrangères visées par une mesure d'éloignement. Pourtant, jusqu'à maintenant, une rétention plus longue n'a jamais permis d'expulser plus. En effet :

- Entre 1981 et 2011, la durée maximale de rétention est passée de 7 à 32 jours sans que ce taux ne varie sensiblement ;

- Au contraire, en 2011, après son augmentation de 32 à 45 jours, le nombre de personnes expulsées depuis les CRA de métropole a baissé (31 % en 2010, puis 20 à 29 % entre 2012 et 2016).

Alors que cherche le Pouvoir ? Avoir plus de temps pour convaincre les consulats de délivrer des laissez-passer. Là, pour l'Etat, toutes les méthodes sont bonnes à prendre y compris la corruption. C'est ainsi que des sans papiers ont mis en lumière le fait que certains consulats délivraient des laissez-passer alors que le principal concerné n'est pas originaire de ce pays. Il y a aussi des consulats qui délivrent des laissez-passer parce qu'ils reçoivent des billets de banque de la part de la police. Mais, pour l'Etat, l'enfermement de plus en plus long accompagné d'une répression de plus en plus féroce peut être dissuasif. Des milliers de personnes vont ainsi subir ce qui s'apparente à une véritable peine de prison où les matons sont remplacés par des flics et des gendarmes. La France est déjà le pays européen qui prononce le plus de « mesures d'éloignement », c'est aussi le pays européen qui enferme le plus, au mépris des droits.

Les chiffres d'OQTF, d'enfermement dans les CRA, de reconduite effective à la frontière... risquent d'être pulvérisés en 2019, 2020, ... C'est ainsi que le Projet de Loi de Finances pour 2019 comporte des crédits d'investissement immobilier en hausse destinés à financer la rénovation des bâtiments actuels et la construction de nouveaux locaux en vue de l'aménagement en 2019 de 450 nouvelles places, soit une hausse de capacité près de 30 %. Le titre de ce projet est sans équivoque : « L'augmentation du nombre de places en CRA : Des coûts directs et induits considérables, un défi budgétaire et humain loin d'être gagné ». Le rapporteur au Sénat s'interroge sur l'exacte prise en compte par le Gouvernement des conséquences matérielles, budgétaires et opérationnelles de l'allongement de la durée de rétention et sur l'état de préparation du Gouvernement à aussi brève échéance.

Alors que la rétention est désormais susceptible de durer jusqu'à 3 mois, seuls 2 millions d'euros sur les presque 40 millions prévus en dépenses d'investissement pour les CRA seront destinés à ce que l'Etat a le toupet d'appeler « amélioration du cadre de vie » (activités de loisirs dites « occupationnelles ») dans des établissements qui n'étaient destinés, lors de leur construction, à accueillir du public que pour quelques semaines.

Si l'insalubrité des locaux de rétention, l'absence d'accès aux soins, la nourriture immanquable et la proximité géographique des centres avec les miradors des maisons d'arrêts participent d'une criminalisation punitive et d'un climat profondément anxiogène,

souvent décrits dans les communiqués des retenus en lutte, comment qualifier les humiliations et violences physiques commises par la police, le personnel au sein des CRA et au moment des expulsions ? Dans les CRA, violences et humiliations sont le quotidien de ces hommes, femmes et enfants enfermés faute d'avoir les bons papiers.

À l'écart des regards, dans le silence politique et médiatique, la répression des sans-papiers s'est particulièrement durcie. Les récits de « violences » dans des centres de rétention français, rapportés par d'anciens retenus et des membres d'associations, font état de pratiques particulièrement cruelles commises par les officiers de police ou par certains membres de l'administration des centres de rétention administrative (CRA). Aux portes de Paris, à Vincennes, au Mesnil-Amelot, à Oissel, à Toulouse : leur multiplication et leur répartition témoignent d'une tendance qui tend à se systématiser en toute impunité, à l'abri de toute instance judiciaire effective. De la première arrestation jusqu'aux expulsions, la violence qui se dévoile dans ces récits glaçants (pour la plupart issus de dépôts de plaintes ou de récits récents de retenus) mérite de faire disparaître tout euphémisme : une torture physique et psychologique est actuellement pratiquée à l'encontre des étrangers dans différents centres de rétention en France.

La pratique de l'isolement disciplinaire, qui consiste à enfermer un retenu pour, officiellement, « le protéger contre lui-même », prend de l'ampleur. Au CRA d'Oissel (près de Rouen), cette punition décidée par le directeur d'établissement a ainsi permis d'enfermer de nombreux retenus et notamment Djihed, un jeune algérien expulsé il y a quelques semaines. Dans son dépôt de plainte datant du début de l'année, il révèle ainsi avoir été plaqué au sol, attaché à terre sur le ventre, pieds et poings liés avec un casque sur la tête, uniquement vêtu d'un short pendant une petite dizaine d'heures sans rien à boire ni à manger. Il y a ensuite passé plusieurs jours d'affilée.

Au CRA de Toulouse, une association révèle ainsi qu'un retenu qui tentait de se pendre, s'est vu décroché de justesse pour être ensuite placé en isolement disciplinaire.

Dans le même centre, début février, une jeune femme enceinte de sept mois et demi est soumise à une véritable torture psychologique. Réveillée à l'aube sans avoir été prévenue, la Police aux Frontières tente de la tirer de force pour la conduire à l'aéroport. Traumatisée par cette première tentative d'expulsion, elle commet alors plusieurs actes de violences envers elle-même. Elle sera finalement placée en isolement total sans suivi, sans accompagnement médical ou





psychologique avant d'être amenée une nouvelle fois à l'aéroport de force, en dépit d'un certificat médical qui atteste de son incapacité à voyager. Seul le refus du commandant de bord le 23 février a permis d'arrêter la procédure d'expulsion en cours.

Pour une salariée de la Cimade au CRA du Mesnil Amelot : « La principale difficulté va être de faire constater ces violences. Pour porter plainte à l'intérieur du centre de rétention, c'est mission impossible. L'administration ne fait pas formellement enregistrer les plaintes et les officiers de police judiciaire ne se déplacent pas. Les personnes enfermées n'ont pas d'autre choix que d'écrire leur plainte sur un papier libre et de faire faxer leur plainte au parquet. Elles n'ont jamais de nouvelles et les plaintes sont classées sans suite. »

L'aggravation ou l'apparition de troubles psychologiques, les tentatives de suicides et les multiples lacerations que s'infligent parfois les retenus découlent directement d'une violence organisée et savamment dissimulée.

De la résistance individuelle aux luttes collectives

Après une première mobilisation mi-décembre, début janvier, un mouvement de révolte s'est développé dans les centres de rétention. Si les résis-

tances individuelles n'ont jamais cessé, des liens et une organisation collective se tissent désormais parmi les retenus pour lutter contre leur enfermement, contre les déportations et contre les violences policières :

- grèves de la faim coordonnées entre les CRA du Mesnil-Amelot, de Vincennes, d'Oissel et de Plaisir
- tentatives collectives d'empêcher les déportations à Vincennes
- émeutes à Rennes.

Le 1^{er} mars, une soixantaine de détenus entament une grève de la faim au CRA de St Exupéry dans la région lyonnaise. Ils exigent la libération des personnes placées en gardes à vue, et dénoncent :

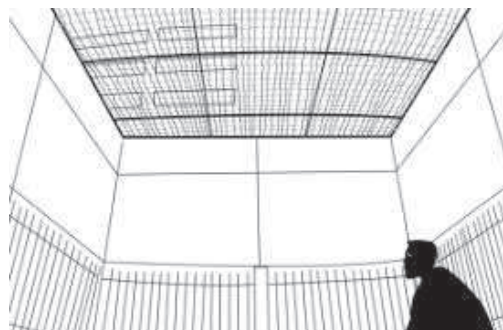
- L'enfermement et l'isolement (séparation des familles et destruction des liens...)
- Les violences policières et la répression (tabassages, gazages, gardes à vue...)
- Le racisme et l'animalisation
- La criminalisation des sans-papiers
- La bouffe dégueulasse et non adaptée aux régimes alimentaires (privant ainsi de repas de nombreuses personnes détenues)
- La non-prise en charge médicale
- La falsification d'identité pour expulser des personnes vers des pays qui ne sont pas les leurs (par exemple, des congolais.es sont déportés.es en Angola),

favorisée par un contexte de collaboration entre États et alimentée par la corruption.

Des gens s'organisent à l'extérieur en solidarité avec les prisonniers.es en lutte, relaient leurs communiqués (dans des émissions de radio), font des parloirs sauvages et des rassemblements de soutien. C'est ainsi que le 3 mars, 150 personnes se sont rassemblées sur le parvis de la gare du Nord à Paris avec des slogans politiquement très clairs : « De l'air, de l'air, ouvrez les frontières » ; « pierres par pierres, murs par murs, nous détruirons les centres de rétention » ; « solidarité avec les sans papiers » !

Pour suivre l'actualité des luttes dans les CRA : , sans oublier les sites de paris-luttes.infos, rebellyon.info, ...

Denis, OCL Reims, le 15 mars 2019



Opportunisme d'État et complotisme de circonstance

Si l'hypothèse d'un attentat est désormais permanente, ni l'auteur, le lieu et le mode opératoire ne sont prévisibles. C'est pourtant à partir d'un de ces drames aussi possibles qu'inattendus que le gouvernement s'est essayé dans l'art de la manipulation des consciences.. Alors « que notre pays doit faire face à des risques sécuritaires majeurs, dont le risque terroriste qui est toujours présent, il faut avoir en tête que la mobilisation massive de nos forces de sécurité a aussi un effet sur notre capacité à intervenir sur d'autres sites du territoire. » (Castaner le 20 Novembre 2018 En clair, les Gilets Jaunes favorisent le risque d'attentat .

Le délire meurtrier de Cherif Chekatt s'est déclenché à Strasbourg le 11 décembre. Il n'en a pas fallu plus pour que l'annonce de Castaner soit interprétée par quelques petits malins comme une préméditation. Pourtant le drame est est à déconnecter d'emblée de la situation sociale du moment et toujours actuelle et des actions revendicatives ou d'affrontement direct des Gilets Jaunes lors de la journée de manifestation nationale le samedi 15, cinquième du genre avec démonstration à Paris Il n'y a donc pas à créer d'amalgame, même circonstanciel, entre les deux événements. Entre ces deux dates, la traque de l'assassin bat son plein.

Sur le pied de guerre

Après l'attaque, l'État met le paquet pour coincer Chekatt : 750 flics sont mobilisés et 30 gendarmes en plus des 200 déjà sur le terrain. On a ainsi 100 officiers de la police judiciaire, des agents de la sécurité publique (les « Bleus »), des effectifs de la Sous-direction de l'antiterrorisme (SDAT), des pros des

brigades de recherche et d'intervention (BRI, plus connue sous le nom d'anti-gang), des gens du Raid (Recherche, assistance, intervention, dissuasion), du GIGN (Groupe d'intervention de la Gendarmerie nationale) et des CRS (ça, tout le monde sait ce que ça veut dire), sont déployés. Le tout assisté de trois hélicoptères. La police aux frontières accentue les contrôles d'identité et l'ouverture des coffres. Ce dispositif conséquent s'accompagne d'appel à témoins et autres investigations parallèles...

Le troisième et le plus haut niveau du plan Vigipirate est déclenché, il est appelé Urgence attentat. Voilà pour la chasse au « loup solitaire ».

Le 8 décembre, face aux gilets jaunes, le gouvernement disposait rien moins que 89 000 hommes et femmes en armes face aux Gilets Jaunes à travers le pays. Pour le 15, le même dispositif était annoncé, dont à Paris 8 000, avec 14 blindés sur roue (VBRG) en renfort. (1)Et les hélicos tournent toujours. En amont, des fouilles sont opérées sur les personnes se rendant aux manifs.(2)

1) [Le VBRG] possède des équipements lui permettant le contre-tir sous tourelle, le tir de grenades lacrymogènes sous tourelle, la diffusion de gaz lacrymogène à partie de l'engin, la projection de lumière face à un adversaire ou en appui d'une unité au contact. Il permet d'emporter un groupe de militaire de la gendarmerie mobile en configuration maintien de l'ordre ou combat. Source : /www.defense.gouv.fr





classe en lutte



qui méritent une loi d'exception réutilisable à l'envi – qu'il importe de différencier des « vrais Gilets Jaunes » à la barbarie de « pillards, d'incendiaires, de criminels » définis par Édouard Philippe après le 18ème épisode à Paris.

L'accusation d'entrée de jeu, en novembre, de faciliter le jeu des terroristes est toujours en mémoire. Et les mesures de terrain en terme de répression ne font confirmer une « déclaration de guerre » de l'État aux Gilets Jaunes. Et les pratiques suivent, intensifiant sans cesse l'échelle de la conflictualité, jusqu'à ce 16 mars ou un nuage de lacrymogène en poudre sera répandu depuis un blindé.

La montée en puissance de la violence témoigne de la volonté d'en finir avec des manifestant-e-s solidaires, de les briser par tous les moyens : carte blanche à la brutalité policière, militarisation du de la répression, lois d'exception liberticides, inflation des interpellations, outrance des peines péculniaires.

« Tous ceux qui étaient là se sont rendus complices » dira Macron. Preuve que l'État a bien conscience que le champ sociologique des GJ ne se limite pas à des va-nu-pieds présentant doléances mais à un spectre de travailleur-euse-s prolétariens-e-s qui ne transigent plus. Bras de fer.

Dès lors, Quel discours la bourgeoisie peut-elle encore tenir pour diviser les Gilets Jaunes ?

Peut-être bien le même que celui dont faisait état Saint-Marc Girardin, journaliste au journal des débats, à la veille des élections de décembre 1848: « Il faut que la classe moyenne sache bien quel est l'état des choses; il faut qu'elle connaisse bien sa position. Elle a en dessous d'elle une population de prolétaires qui s'agit et qui frémit, sans savoir ce qu'elle veut, sans savoir où elle ira; que lui importe ? Elle est mal, Elle veut changer. C'est là où est le danger de la société moderne, c'est de là que peuvent sortir les barbares qui la détruiront. »(5)

On connaît la suite... Imparable ?

Boulogne sur Mer le 18 mars 2019

2) Les fouilles ont pour objet non pas de rechercher des armes mais de rendre vulnérable tout manifestant. Par exemple : Audrey, la secouriste, a indiqué qu'elle s'était fait confisquer non seulement ses propres équipements de sécurité, mais aussi ceux qu'elle avait dans son sac pour les personnes blessées : « Ils m'ont confisqué mon casque de protection blanc avec une croix rouge, mes lunettes de protection transparentes, ainsi que les autres masques et lunettes que j'avais en plus. » source : <https://www.amnesty.fr/liberte-d-expression/actualites/usage-excessif-de-la-force-lors-des-manifestations>

(3) À l'instar du renfort de l'armée à La Réunion évoqué par Macron en novembre.

(4) Même lors des simulacres de « grand débat » – lesquels confinent aux discours-fleuves de Fidel Castro – , Macron lâchera aux élus d'outre-mer : « Non ! Les enfants ! C'est moi qui donne le micro. Ce n'est pas une communauté autogérée. » in Le Canard enchaîné du 6 février 2019.

(5) cité par Gérard Noiriel dans son livre "Une histoire populaire de la France" (De la guerre de Cent Ans à nos jours) éditions Agone, Octobre 2018.

Pourquoi revenir précisément sur cet épisode particulier ?

Parce qu'il est ici intéressant et nécessaire d'établir un constat simple : ce sont les mêmes corps – c'est à dire toutes les composantes ou presque des forces de l'ordre – qui sont à l'œuvre pour la chasse au terroriste et pour la casse des Gilets Jaunes.

En effet, que signifie la mobilisation – anticipée ! – d'éléments de lutte contre la délinquance, contre les organisations mafieuses, l'atteinte aux biens et à la propriété, l'enrayement de l'économie de marché et le terrorisme ? On est loin du simple « maintien de l'ordre » ; il s'agit de couper court à toute velléité de remettre en cause un système de captation des richesses et d'iniquité totale de l'organisation sociale édictée par la bourgeoisie. C'est la criminalisation définitive d'une expression populaire contre les canons de la monarchie républicaine. L'État use des mêmes dispositifs, sur le sol français (3), à l'endroit d'une population à bout – et jusque là docile – que pour la guerre à un ramassis de crapules décrébrées.

L'État plaide « raisonnable »...

Le pouvoir n'a pas pu résister à son penchant opportuniste naturel. En tentant d'assembler les pièces de deux puzzles différents : la menace terroriste et la tentative de contenir la contestation populaire, l'État la joue au chantage à la culpabilisation et à l'ingratitude. Argument choc : le flics et les pandores sont épuisés. Et de resserrer l'appel à une sorte d'« union nationale » s'appuyant sur l'idée que les forces de l'ordre sont aux service du commun ; on oublie la répression particulièrement dure à son encontre du bras armé de l'État. De leur côté, quelques inconséquents GJ verront, ou le feindront, la patte des barbouzes dans l'attentat. Aussi craignons que les allégations de l'État sur la facilitation du passage à

l'acte des « fous d'Allah », la thèse des services secrets montant un coup de ce genre est inepte et contre productif. Démenti scandalisé et attendu du gouvernement.

À ce discours solennel et patriotique s'ajoutent les trémolos sur le mode « je vous ai compris ». Et d'énoncer les mesures – tenez mon brave voilà cent sous, rentrez chez vous – dont une partie est pour plus tard et l'autre au bon vouloir des employeurs. Si vous êtes sages et rentrez dans le rang, patrons et gouvernement verront ce qu'ils peuvent faire. Parallèlement, l'infantilisation continue à force de leçons de morale, de « pédagogie » récurrente sur le citoyennisme républicain et le dogme capitaliste du chacun-à-sa-place parfois mâtiné de vieux réflexes colonialistes... (4)

...et déblatère à tout va

Aux bons sentiments médiatiques quotidiens perdureront les mauvais traitements du samedi, bien plus tape-à-l'œil pour le coup.

Pour justifier ce qui est devenu un tir aux pigeons, Macron, Philippe, Castaner et leurs subordonnés, ont graduellement usé d'un vocabulaire visant à discréditer puis à criminaliser une frange des GJ. On est ainsi passé « des professionnels du désordre » et des « factieux » - alias les fameux casseurs





musique

Le parisien Fred Alpi, chanteur-guitariste, poète, traducteur et romancier libertaire, sillonne la France et la Belgique. Il présente son premier roman. Entretien.



« *Cinq ans de métro* » est un roman à caractère autobiographique. Comment t'es-tu retrouvé à fredonner des chansons françaises dans le métro parisien ?

Ça a été le fruit du hasard. J'y suis d'abord allé pour me faire la voix, et pour me confronter avec un public très différent de celui que j'avais jusque-là l'habitude de rencontrer comme bassiste dans des groupes de punk rock ou de rock industriel. J'arrivais de Berlin, où j'avais habité quelques années. Je jouais à l'époque avec le groupe berlinois Sprung aus den Wolken. Arrivant à Paris, j'avais envie de chanter, en français, et de m'exercer sur des classiques de la chanson francophone. Le métro m'a semblé être le lieu idéal pour ça. Je ne m'attendais toutefois pas à y chanter pendant cinq ans, et que ça devienne mon métier.

On y croise une fameuse ribambelle de déclassé-e-s. Les vaincus de l'histoire et du capitalisme? Pas seulement?

On croise le monde entier dans le métro parisien. Des femmes, des hommes et des enfants de toutes origines, sociales, géographiques ou culturelles. Mais c'était à l'époque un lieu de refuge pour un certain nombre de gueules cassées de la société, et elles y étaient nombreuses. Ces victimes de la guerre de classe en ont été chassées depuis, elles ne collent pas avec l'image que la société capitaliste veut avoir d'elle-même, et préfère les cacher à la vue du public à qui il faut donner l'illusion que tout va bien, que ce soient les usagers qui partent travailler ou les touristes qui apportent des devises. Le métro parisien a au cours des dernières années été la parfaite illustration de la démarche qui consiste à punir les pauvres plutôt que de s'attaquer à la pauvreté.

Ton répertoire collait particulièrement bien à l'ambiance du métro ?

J'ai paradoxalement redécouvert les classiques de la chanson française des années 50 et 60 lorsque j'habitais Berlin, et j'ai eu envie d'apprendre à en chanter quelques-uns. C'était musicalement très loin de l'univers punk rock et expérimental que je connaissais jusqu'alors, mais j'étais touché par les textes et leur interprétation. Boris Vian, Brassens, Brel, Gainsbourg, Dutronc, Ferré, Prévert et bien sûr Edith Piaf ont ainsi petit à petit enrichi mon répertoire, et je trouvais effectivement toujours dans le métro de bonnes raisons de choisir l'une ou l'autre de leurs chansons. Elles résonnaient non seulement avec le nom ou l'ambiance des stations, mais aussi l'actualité du moment, ou encore mes états d'âme. Leur aspect consensuel permettait de toucher un public large, ce qui était aussi le but en venant chanter dans le métro. Chanter dans le métro est plus adapté au divertissement, où les chansons deviennent des clin d'oeil de compli-

city, plutôt qu'à l'interprétation de chansons originales, dont l'écoute demande trop d'attention par rapport au contexte.

T'en as retiré quoi de cette expérience ?

J'ai vécu cette aventure alors que j'entamais ma trentaine, âge où il faut souvent faire des choix de vie et confronter ses désirs avec la capacité qu'on a à les satisfaire. Elle a aussi correspondu à mon retour en France, et à mon installation à Paris, où je n'avais jamais habité avant, ayant principalement grandi à Amiens, en Picardie, après être né en Suède. Sur le plan personnel, cette expérience m'a permis de comprendre que je me sentais vraiment à ma place en chantant, même dans le métro, et j'ai depuis organisé ma vie pour que la musique soit au cœur de mon quotidien. Ce périple métropolitain m'a ouvert à des publics très diversifiés, j'ai en général été bien accueilli par toutes et tous, et cette complicité, même fugace, m'a redonné espoir dans l'espèce humaine, au-delà des microcosmes que j'avais l'habitude de fréquenter dans les scènes alternatives. Et ça me rend désormais heureux chaque jour, malgré les difficultés que ce mode de vie implique, car j'ai le sentiment de vivre libre, enfin, le plus libre possible étant donné les circonstances actuelles dans une ville comme Paris.

Avec la distance que m'ont donné les quelques années passées à Bruxelles et à Berlin, j'ai aussi porté à l'époque un regard neuf sur la société française, que j'avais quittée lorsqu'elle se croyait socialiste, et que j'ai retrouvée convertie avec une ferveur quasi religieuse au néolibéralisme. Pourtant les preuves de la brutalité et des injustices produites par le capitalisme étaient déjà évidentes, même lorsque le système se parait des oripeaux de la modernité, ou pire, d'une image « de gauche ». J'ai ainsi compris que la social-démocratie ajoutait le cynisme à la traditionnelle arrogance de la bourgeoisie. Cela a conforté les convictions anarchistes que j'ai depuis l'adolescence, et que j'ai alors étayées avec une réflexion politique plus profonde, mais surtout en m'impliquant en actes dans l'organisation d'une scène contre-culturelle antifasciste et libertaire à Paris.

Le choix de ta maison d'éditions à présent. Les Éditions Libertalia: une évidence ?

Oui, je n'en ai même pas cherché d'autre. Il faut préciser que les Éditions Libertalia ont été créées par Nicolas Norrito, à la suite du fanzine Barricata que nous avons animé avec lui et d'autres ami-e-s pendant dix ans. Nous avons aussi tous les deux joué dans la Brigada Flores Magon, et surtout organisé des dizaines de concerts ou des festivals de soutien, que ce soit dans le cadre du RASH (Red & Anarchist Skin-Heads) ou de la CNT (Confédération Nationale du

Travail). La complicité née de ces autres aventures se nourrit encore quotidiennement aujourd'hui, et je participe à ma mesure à la vie des Éditions Libertalia comme traducteur, ou pour organiser des rencontres et des concerts de soutien, encore. Il n'apparaissait pas envisageable que je publie ailleurs, c'est vraiment dans cet esprit que je voulais publier et faire vivre *Cinq ans de métro*. Les tournées de lectures-concerts que je fais en France ou en Belgique, dans des librairies ou des lieux culturels, se font toujours dans l'esprit alternatif que je défends, où la solidarité et l'amitié jouent un rôle essentiel.

Tu as traduit *Pirates de tous les pays* et *Les Forçats de la mer* de Marcus Rediker. Le sujet t'interpelle ?

Pour parler franchement, pas particulièrement au départ, mais quand Nico m'a demandé de le faire, j'ai immédiatement accepté, car ça me semblait encore un nouveau territoire à explorer. Et j'ai découvert au fur et à mesure des traductions que l'histoire des marins et des pirates était bien plus diversifiée que je ne l'imaginais, mais surtout que leurs modes d'organisation, dès les débuts du capitalisme, ont eu une influence considérable sur les luttes sociales et les projets de sociétés émancipatrices. Les pirates sont à l'origine des premières formes de sécurité sociale et de caisse de retraite, en plus bien entendu des premières formes contemporaines d'organisations égalitaires, libertaires, antiracistes et anti-sexistes. Quant aux marins, ils sont à l'origine même du mot « grève », puisque le mot « strike », exprimait à l'origine le fait de fendre les voiles pour empêcher les bateaux d'appareiller. Ils ont créé les premières formes de syndicats, à une époque où le navire était la première forme d'usine, et où les marins n'avaient que leur force de travail à échanger contre un salaire. Je dois ajouter que les échanges et les rencontres avec Marcus Rediker ont été passionnantes, nous ne manquons pas de nous retrouver lorsqu'il vient à Paris.

Actuellement, tu as quoi sur le gaz ?

En ce moment, je poursuis ma tournée de lectures-concerts autour de *Cinq ans de métro*, je repars en concert avec The Angry Cats, le power trio dans lequel je chante et je joue de la guitare, et nous préparons de nouveaux titres qui sortiront à l'automne 2019. Et j'ai commencé à travailler sur un second roman. Je ne m'ennuie jamais.





LA CATALOGNE BOUSCULE L'ÉCHIQUIER POLITIQUE DE L'ÉTAT ESPAGNOL

Une situation politique fragile

La péninsule ibérique vit un contexte particulier, tant la situation politique est marquée par les incertitudes et la fragilité des forces en présence. La revendication souverainiste catalane et d'autres phénomènes communs à l'Europe occidentale (méfiance vis-à-vis des partis traditionnels, montée de la droite, affaiblissement des forces social-démocrates, mesures d'austérité ...) ont fait éclater la carte politique du pays. La droite est aujourd'hui divisée en trois avec l'arrivée en fanfare de Vox (cf. article ci-après). Ce troisième larron, qui s'ajoute au Partido Popular (PP) et à Ciudadanos (C's, centre droit) et qui reprochait au PP sa mollesse dans la gestion de la crise catalane, prône une re-centralisation du pays, la disparition des autonomies et inscrit à son programme les thèmes chers à l'extrême droite : anti-immigration, anti-féminisme, opposition aux minorités sexuelles, etc. Vox ne rêve que d'une chose : si-phonner les voix du PP,

L'Espagne peine à surmonter la plus forte crise politique de ces quarante dernières années. Aux re-compositions politiques, à la haute volatilité de l'électorat, à l'émergence de nouveaux acteurs, à la crise des institutions, s'ajoute la revendication catalane d'autodétermination qui continue à bousculer sévèrement les (en)jeux politiques.

comme le fit hier Ciudadanos sur le flanc centriste du parti.

A gauche, la situation est également fragile. Dans la mouvance de Podemos, le principal allié du gouvernement PSOE, la bataille a fait rage entre les deux leaders du mouvement, Pablo Iglesias et Íñigo Errejón, pour se maintenir à la tête de Madrid et de sa communauté autonome ; la formation politique s'en trouve affaiblie.

Quant au PSOE au pouvoir, sa situation était des plus fragiles, au point que le premier ministre Pedro Sanchez a été mis en minorité au parlement lors du vote du budget, le 13 février.

Rappelons que Sanchez est arrivé au pouvoir en juin 2018 à la faveur d'une motion de censure, soutenue alors

par les 17 députés indépendantistes catalans, contre l'ancien chef du PP, Rajoy. Depuis, il est à la tête d'un gouvernement ultra-minoritaire avec seulement 84 députés socialistes sur 350. Il espérait obtenir à nouveau, face au PP et à Ciudadanos, le soutien des députés catalans, d'ERC (1) et de PdeCAT (2), soutien indispensable pour disposer d'une majorité capable de faire approuver le budget 2019 de l'État.

Il faut dire qu'au cours des 10 mois de son règne, le gouvernement a certes engagé quelques mesures sociales, mais bien trop timides et insuffisantes, et il a poursuivi la répression des indépendantistes catalans. Aussi a-t-il perdu, en partie, l'appui de franges populaires déçues et, complètement, celui des élus catalans au Parlement espagnol, clé pour gouverner le pays.

Des tentatives vaines pour séduire les élus catalans

S'il est parvenu à avoir les voix des 5 élus du PNV (Parti nationaliste basque, démocrate chrétien) pour le vote du budget, Sanchez n'a pas réussi à élaborer avec les indépendantistes catalans un accord qui constituait pourtant pour lui un enjeu majeur.

L'attitude du gouvernement du PSOE n'a pas été à la hauteur des exigences catalanes. Plutôt que de faire en sorte que les douze dirigeants indépendantistes catalans impliqués dans la tentative de sécession de la Catalogne de 2017 compa-

raissent libres devant le tribunal suprême de Madrid où ils sont aujourd'hui jugés (cf encart), la seule mesure a été de permettre leur transfert en Catalogne pour quelques mois avant leur procès, alors que ceci n'est que la simple application d'un droit. Sanchez a tenté d'envoyer quelques messages destinés, selon lui, à mettre de l'huile dans les rouages avec la Catalogne. Ainsi, le 8 janvier, la RTVE (télévision publique espagnole) annonçait que, sur son réseau catalan, elle doublerait la durée de ses programmes en langue catalane (de 20 h hebdomadaires à 40h). Puis le gouvernement espagnol a déclaré qu'en 2019 la Catalogne recevrait, non pas les 13% habituels, mais 18 % des investissements de l'État, ce qui ne serait que pure logique mathématique puisque cela correspond au poids de la Catalogne dans l'économie espagnole.

Prenant prétexte de ces mesures pourtant minimes, PP, Ciudadanos et Vox ont crié à «l'humiliation» et à la «tra-hison» de l'Espagne.

Le 5 février, Sanchez semblait malgré tout aller un peu plus loin pour tenter d'apaiser les tensions avec la Catalogne, en annonçant qu'il était prêt à nommer un «rapporteur» pour participer à la rencontre des partis politiques impulsée par les gouvernements espagnol et catalan. Il s'agissait en fait, là encore, d'une micro-concession bien éloignée des revendications de la Generalitat que le président Quim Torra avait présentées en décembre : à savoir «21 points» à négocier comme condition du soutien des députés catalans au budget de Sanchez et que le gouvernement espagnol avait rejetés. Parmi ces points, la reconnaissance du «droit à l'autodétermination du peuple catalan», l'«abandon de la voie judiciaire» en

1- ERC : Esquerra Republicana de Catalunya, Gauche républicaine de Catalogne

2- PdeCAT : Parti démocrate européen catalan (droite)





UN VASTE PROCES POLITIQUE

Le procès des douze indépendantistes catalans (1) - neuf d'entre eux sont emprisonnés depuis déjà onze ou seize mois, ouvert le 12 février à Madrid par la Cour suprême, durera en principe trois mois. Les dirigeants indépendantistes sont accusés de «rébellion, sédition, malversation de fonds publics et désobéissance». Il s'agit bien évidemment d'un procès politique. Le parti d'extrême droite Vox s'est joint à l'accusation et se pose en garant de l'«unité de l'Espagne».

Le ministère public espagnol pourrait requérir de 7 à 25 ans de prison pour le rôle que ces responsables politiques ou membres de puissantes associations indépendantistes ont joué dans la tentative d'accession à l'indépendance menée en 2017.

Pour rappel des événements survenus entre le 20 septembre et le 27 décembre 2017, il n'y a pas eu de rébellion mais des manifestations, de la désobéissance civile, un référendum massif (le 1er octobre 2017), une grève générale et une déclaration d'indépendance... restée sans effet pratique (2). Toutes ces actions pacifiques pour la défense de la liberté ont été criminalisées et ont fait - et font encore - l'objet d'inculpations pénales exorbitantes.

Si violences il y a eu, c'est uniquement de la part de la police espagnole et de la guardia civil, dépêchées de toute l'Espagne par le gouvernement de Rajoy pour intervenir avec la plus grande brutalité contre les Catalans qui voulaient exercer leur droit démocratique à l'autodétermination, déclaré illégal par le tribunal constitutionnel.

La dénonciation du procès et les mobilisations en faveur des inculpés ont, dès les premiers jours, été massives. Plus de 200 000 manifestants ont défilé dans les rues de Barcelone, le 16 février derrière une banderole proclamant : «L'autodétermination n'est pas un crime». Quant aux «unionistes» (pour l'unité de l'Espagne), ils avaient prévu une démonstration de force dès le lendemain, qui a été complètement revue à la baisse, transformée en simple réunion publique dans un hôtel chic de Barcelone...

Une grève générale, avec blocage des routes principales et des lignes de chemin de fer, a eu lieu le 21 février, appelée par l'Intersyndicale CSC (un petit syndicat catalan, indépendantiste et de classe), pour défendre les droits des travailleurs et notamment un revenu minimum décent, et pour exiger la liberté pour les prisonniers politiques et une solution démocratique pour la Catalogne passant par l'exercice de l'autodétermination. Le 16 mars, près de 20 000 manifestants venant de Catalogne ont marché sur le Tribunal Suprême à Madrid. De son côté, l'Assemblée Nationale Catalane (ANC, cheville ouvrière de l'indépendantisme) réalisera des rassemblements dans 27 villes de 10 Etats européens, sur le thème «Europe, fais un geste !», afin d'internationaliser ses revendications et dénoncer les procès ; dans le but aussi de relancer la lutte pour l'indépendance.

Hormis au Pays basque et dans une moindre mesure en Galice, les actions de solidarité sont franchement faibles dans l'Etat espagnol, où elles n'ont bénéficié que du soutien timide de secteurs anticapitalistes de Podemos, d'organisations et de mouvements d'extrême gauche.

Quant à l'UE, son choix est de se taire et de continuer, comme attendu, à prendre le parti de l'Etat espagnol.

1- Ce sont des élus, comme l'ancien vice-président du gouvernement catalan Oriol Junqueras, plusieurs ex-ministres régionaux catalans, députés européens et ex-présidente du parlement régional, Carme Forcadell. Ils sont des responsables de puissants mouvements indépendantistes pacifistes, comme Jordi Sánchez ou Jordi Cuixart.

Quant à l'ancien président de la région, Carles Puigdemont, toujours en exil et également poursuivi (il est accompagné de 4 proches), les justices belge et allemande ont refusé au pouvoir espagnol son extradition, estimant que ses actes ne pouvaient être qualifiés de «rébellion».

2 - Cf. articles sur la Catalogne parus en décembre 2017 (CA n°275) et février 2018 (CA n° 277)

référence au procès contre les dirigeants indépendantistes, l'ouverture d'un «processus explicite de «défranquisation» des institutions espagnoles», un débat sur la monarchie, et la création d'une «Commission internationale de médiation» propre à faciliter une négociation sur un pied d'égalité pour débloquer le conflit.

La proposition de Sanchez de nommer un «rapporteur» est apparue totalement insuffisante pour obtenir le soutien des Catalans. Pourtant elle a fait grincer les dents de certains barons régionaux au sein même du PSOE (3), et elle a eu pour effet de renforcer les liens entre les partis de droite et d'extrême-droite. Ceux-ci clament en chœur haut et fort que les socialistes «brandent le pays aux nationalités périphériques». Ainsi le PP, Ciudadanos et Vox ont-ils convoqué, le 10 février, une manifestation nationaliste qui a réuni quelques dizaines de milliers de personnes à Madrid (4). L'objectif : réclamer la convocation d'élections à Sanchez, accusé de céder au «chantage» des indépendantistes, de «trahir» l'Espagne en acceptant «une médiation entre une région putschiste et le gouvernement»...

Dernier argument pour tenter de convaincre les indépendantistes catalans de le soutenir lors du vote du budget, Sanchez a fait valoir qu'en cas d'échec, grand était le risque d'un retour d'une droite hyper centraliste au pouvoir qui rejetterait toute solution négociée de la question catalane. Il aurait voulu enfermer les Catalans dans un dilemme : ou bien vous acceptez le dialogue et le peu que je puis vous concéder, ou bien vous aurez demain affaire aux coups de bâton de la droite et à son immobilisme.

Ce chantage n'a pas marché. Sanchez a essayé de démontrer, avant les élections du 26 mai (date prévue des prochaines élections européennes, municipales et régionales en Espagne) et avant que Vox ne matérialise son poids politique aujourd'hui circonscrit à l'Andalousie, qu'il pouvait gouverner l'Espagne ; cela a échoué. Cette

défaite des socialistes sur le budget est intervenue au lendemain de l'ouverture du procès des responsables indépendantistes, procès qui accroît à l'extrême la tension des relations entre pouvoir central et indépendantisme catalan.

Un panorama incertain

Après ce revers des socialistes, Sanchez a annoncé pour le 28 avril la convocation d'élections législatives anticipées au parlement espagnol. On peut penser que Sanchez parie sur une forte mobilisation de l'électorat progressiste en sa faveur, en réaction à l'offensive de la droite et à la perspective d'un accord de gouvernement entre Vox, le PP et Ciudadanos.

En tout état de cause, même s'il sortait gagnant de ces élections, il lui serait compliqué de configurer une majorité parlementaire sans bénéficier du soutien des indépendantistes catalans... Les trois partis de droite se tiennent en embuscade et leur fonds de commerce est le rejet de toute négociation avec les Catalans (et les Basques) au nom de la préservation de l'Espagne une et indivisible. Ils comptent aussi exploiter le mécontentement politique et social et le canaliser dans une direction ultra-réactionnaire. Leur alliance pourrait aboutir à une majorité gouvernementale, mais les négociations ne seront pas évidentes et Vox ne facilitera pas les choses. Le PP et Ciudadanos ont pour stratégie, ces derniers mois, non pas tant une position centriste, qui pourrait enlever des voix au Parti Socialiste, mais plutôt de défendre leurs espaces face à l'irruption de l'extrême droite Vox, ce qui a pour conséquence de laisser la place du centre au PSOE, à la fois centre de l'électorat et centre de la gauche... Ainsi ce dernier espère récupérer des électeurs de Ciudadanos. Mais de ces élections, il n'est pas sûr qu'émerge davantage une majorité solide ni dans un camp, ni dans l'autre...

Kris, le 17-03-19

3- «Approuver un budget ne justifie pas des concessions qui remettent en cause la Constitution, l'unité de l'Espagne, l'Etat de droit ni la décence» (le président régional socialiste d'Aragon).

4- L'ancien premier ministre socialiste français Manuel Valls défilait ce jour-là aux côtés des leaders du parti d'extrême droite Vox.





ESPAGNE

VOX, UN PARTI D'EXTRÊME-DROITE QUI MONTE...



Une place au parlement andalou

Le 2 décembre 2018, Vox a obtenu près de 11 % des voix (400 000 suffrages) et 12 sièges (sur 109) au parlement régional d'Andalousie (1), la deuxième région la plus grande et la plus peuplée d'Espagne. Alors qu'il ne comptait que 3 500 militants en août 2017, il en rassemble à présent près de 30 000.

Le parti d'extrême droite a accepté de soutenir les candidatures de droite du Parti populaire (PP) et de Ciudadanos (C's) pour gouverner l'Andalousie, évinçant le PSOE qui y était aux commandes depuis 36 ans et permettant l'élection de J-M Moreno, du PP, comme président de la Région. Pour ce faire, Vox a dû mettre de côté, tactiquement, quelques-uns de ses axes pour la défense d'un État viriliste, anti-féministe et anti LGBT : appels à l'abrogation du mariage homosexuel, du droit à l'avortement et des principales dispositions légales spécifiquement favorables aux LGBT et aux femmes - en particulier, lois sur la violence sexiste et l'égalité des sexes.

1- Jusqu'alors, ce parti n'avait obtenu que 1,6 % des voix aux Européennes de 2014, 0,45% aux élections andalouses de 2015 ; 0,2 % aux législatives de 2016.

Un programme des plus réactionnaires

Cependant, tout aussi réactionnaires parmi les 100 points du manifeste de cette formation, on peut citer des mesures pour l'unité de l'Espagne, la re-centralisation et la fin des communautés autonomes comme sous Franco, l'interdiction des partis séparatistes, la déportation massive des immigrés, la violation des droits démocratiques (fusion contrainte des municipalités ou fermeture des chaînes de télévision publiques autonomes)... Un ensemble de revendications qui supposent une régression claire des droits sociaux et démocratiques.

Vox a été fondé fin 2013 par d'anciens membres du Parti Populaire qui voulaient que le gouvernement de Rajoy, pourtant bien à droite, durcisse sa position en faveur de politiques fiscales propices au patronat, contre les nationalistes basques et catalans et contre l'immigration. La classe dirigeante espagnole a profité de la crise catalane d'octobre 2017 pour catapulter Vox au premier plan. Parti marginal jusqu'à l'automne 2017, il a fait l'objet d'une large couverture médiatique grâce à sa rhétorique extrême et haineuse : cette formation nationaliste et ultra-conservatrice entend réaffirmer les valeurs traditionnelles devant l'essor du mouvement féministe et raviver la fierté nationale prétendument mise à mal par la crise catalane et l'immigration

Des éléments supplémentaires soulignent le profil de classe de ce groupement. Par exemple, la réduction des impôts directs sur les revenus les plus élevés, la réduction de l'impôt sur les sociétés, la transformation de l'ensemble du sol andalou en zone constructible (ce qui répond clairement au rêve des secteurs de la bourgeoisie qui ont construit leur fortune sur la bulle immobilière)... L'ensemble du programme de Vox consiste à accroître les marges bénéficiaires du capital en réduisant les revenus provenant du travail ainsi que les services publics.

Par ailleurs, Vox met un point d'honneur à s'adresser à une population rurale dé-

laissée, à travers un discours axé sur la modernisation des infrastructures et la résorption des déséquilibres territoriaux. Un discours exacerbé lors de la dernière campagne électorale, qui a trouvé un écho favorable en Andalousie, première région agricole d'Espagne, avec une agriculture intensive où sont surexploités des travailleurs étrangers.

Un signe de la faillite des forces de gauche

La victoire de l'extrême droite aux élections andalouses est un verdict violent de la faillite de la politique anti-sociale du PSOE et de Podemos. La participation a été la plus faible depuis 1990, en particulier dans les zones de





la classe ouvrière qui votaient traditionnellement pour le PSOE. Bien que le PSOE soit arrivé en tête, avec 33 députés et 28 % des voix, il a obtenu le pire résultat de son histoire, perdant 14 sièges et 7 points par rapport à 2015. Après 36 ans de règne des socialistes, plus d'un quart de la population andalouse est au chômage ; des dizaines de milliers de personnes dépendent de la subvention au loyer social minimum de 400 euros. Près de 42 % des Andalous vivent en danger d'exclusion sociale. Le PSOE a réduit les dépenses d'éducation, de santé et sociales aux niveaux national et régional.

Vox promet de poursuivre sa « reconquête » et de « s'étendre dans le reste de l'Espagne ». Mais son programme fascisant ne bénéficie pas d'un soutien massif. De plus, le mécontentement à son encontre se fait croissant, et s'est exprimé dans plusieurs manifesta-

tions depuis les élections. Le 8 mars en particulier, à Séville, 50 000 personnes (il faut dire que dans tout l'Etat espagnol les manifestantes ont été très nombreuses) ont défilé au sein de trois cortèges convergeant vers le centre-ville pour défendre les droits des femmes.

Cependant, il faut prendre garde que l'opposition à ce parti ne s'enferme pas dans une posture morale ; pour cela l'accent doit être mis constamment sur le caractère de classe de son programme et de ses actions, sur la dénonciation d'objectifs qu'il vise en s'en prenant aux personnes qui vivent des oppressions spécifiques, et sur le danger que signifie une régression des libertés démocratiques.

Kris, le 13 mars

Une identité andalouse ?

«L'identité andalouse actuellement se constitue non contre l'État, mais contre les processus d'autodétermination (institutionnalisants ou non) comme les processus basque ou catalan, en actualisant le vieil adage : «Il n'y a pas de plus grande marque de soumission que de considérer les ennemis du maître comme les siens propres». Et la meilleure image qui peut l'illustrer est celle que les Andalous ont donnée quand, au cri de : «Ecrasez-les!» à Huelva, Almería ou à Cordoue, ils ont fait une haie d'honneur au passage des colonnes motorisées qui partaient pour la Catalogne avec la mission d'empêcher le référendum du 1er Octobre 2017. Cette Andalousie n'est pas la métaphore de l'Espagne, ni sa métonymie, mais sa métastase». José Manuel Losada, professeur et théoricien de la littérature et spécialisé dans les domaines de la critique des mythes et de la littérature comparée.

S'abonner à

Courant alternatif

10 numéros + les hors-séries : 30 euros

Le mensuel,

contrairement aux hors-séries, n'est pas diffusé en kiosques

L'abonnement est donc vital pour qu'il continue de paraître





ALGÉRIE

CETTE RUE EST À NOUS. CETTE RUE EST NOUS.

Au lendemain du gigantesque raz-de-marée humain qui a envahi Alger, nous nous laissons toutes et tous aller à un sentiment d'allégresse et de légèreté, teinté d'une certaine inquiétude quant à la suite. L'immense qualité de ces mobilisations qui nettoient le pays de la honte du troisième et du quatrième mandat n'est pas tant que ce séisme populaire a son épicentre et sa zone de fracture au cœur même du système, mais surtout peut-être ce que dit le mouvement par son existence même, sa manière d'être, la mutation des comportements ; pas seulement ce qu'il formule mais la façon dont il le formule

C'est d'abord sa spontanéité et son autonomie. Il a surgi de toute part, comme d'une terre fissurée, embrasant toutes les willayas, du nord au sud, d'est en ouest, sans préparation occulte ni mot d'ordre concocté, à l'insu de toutes les organisations politiques et des collectifs de la société civile, qui avaient cependant diagnostiqué le mal-être du pays. Le couvercle qui étouffait tant de désirs de justice et de liberté, de frustrations, qui masquait tant d'humiliations, de mensonges historiques, de batailles réprimées, de victimes, et de pillage du patrimoine national, sautait avec toute la marmite. Le mépris, la hogra, était devenu insupportable et les jeunes étaient prêts à mourir en mer, sur des embarcations de fortune. Un slogan disait : « *A force de nous mépriser, vous nous avez sous-estimé* ». Il disait tout.

La « vieille taupe » avait creusé ses galeries sous le pied des dirigeants.

C'est aussi son auto-organisation, son ordre de marche, tous les rouages se mettant spontanément en marche par une forme d'in-



telligence collective sous-jacente. La foule, massive, compacte, où il est difficile de se frayer un chemin, où tout peut arriver, fait preuve d'un calme stupéfiant, d'une sorte de douceur, d'une vigilance de tout moment, d'un souci particulier de son image. Elle en sait, cette génération facebook, l'importance. L'Algérien dément ici sa réputation de nervosité et d'impatience, il casse cette représentation : « *silmiya, silmiya* » devient un leitmotiv « *pacifique, pacifique* » (racine « *slm* », la paix comme dans *salam* ou *islam*). Même les jeunes qui grimpent sur les arbres ou les pylônes électriques sont sommés de descendre. Des comités de vigilance se constituent. Et lorsqu'un homme, adossé à un mur, dit doucement « *Tous à El Mouradia* » (le quartier où il y a le palais présidentiel) chacun sait qu'il s'agit d'un provoca-

teur. Tout le monde a en tête la tentative d'incendie du Musée du Bardo, du Musée des Antiquités où l'attaque de l'école des Beaux-Arts (la plaque commémorant l'assassinat du directeur des Beaux-Arts Ahmed Asselah et de son fils Rabah en 1994 a même été arrachée), en marge de la manifestation du 8 mars. Les chiens, lâchés, y avaient tendu un piège aux policiers, poignardant plusieurs d'entr'eux. Il ne s'agissait pas, bien sur, des manifestants. De même des sacs remplis de pierres avaient été pré-disposés le long de la marche par des mains « *mystérieuses* », et ont été heureusement découverts. Vigilance. On connaît, ici, les armes du pouvoir.

La marche devient un lieu de rendez-vous vigilant mais festif : les groupes d'amis se sont souvent regroupés par quartiers (des pancartes

portent des noms de quartier, Birkhadem, Bouzareah, Draria), bricolant les panneaux improvisés sur des morceaux de carton, de contreplaqué, ou alors au contraire les ayant imprimé sur des supports sophistiqués, contrecollés. Ils ont concocté des déguisements aux couleurs nationales, crêtes, casques, se sont habillés de drapeaux. Ils convergent, en ordre, vers le centre-ville. Tout est décentralisé et part des tréfonds de la ville : c'est la créativité joyeuse des quartiers populaires...

C'est encore la stupéfiante mue des comportements quotidiens qui en découle, le revirement à 180° des attitudes courantes. A une rue difficile, souvent morose, où domine le machisme et où les femmes sont trop souvent harcelées (il y a eu un long et pénible affronte-



ment autour de la loi criminalisant la violence faite aux femmes et de l'introduction de la notion de harcèlement dans les lieux publics, jugées contraires « au loi de l'islam » par les islamistes : « on ne peut pas criminaliser un homme qui a été excité par une femme » a même dit un député de l'Alliance Algérie Verte » répond une rue où femmes voilées ou pas, en abaya ou en jeans, ensemble, se réapproprient la rue sans crainte. L'abrogation du code de la famille, qui fait des femmes des mineures à vie, a été amendé, mais nullement abrogé. La lutte continue. Mais à cette situation inédite les « jeunes » répondent avec déférence, courtoisie, à tel point qu'une jeune femme se demande : « est-ce que ce sont les mêmes ? ». Pas de remarques déplacées ou de drague intrusive, mais une attention respectueuse de rigueur. Il y a une grande colère. Une détestation viscérale portée par l'im-

mense énergie de la foule très jeune. Et il y a en même temps une grande douceur, une extrême gentillesse des gens. Etrange et émouvante coexistence.

C'est le rapport à l'espace public qui est transfiguré : qui vit en Algérie sait à quel point la déficience du service public affecte la propreté des villes, crée un environnement délaissé où les ordures s'accumulent et que chacun entretient à sa façon peu ou prou : comme si à la déposition de l'espace politique devait répondre un désintéret pour l'état de la ville, territoire étranger et potentiellement hostile, séparé de l'intime, a contrario parfaitement entretenu. Soudain, alors que plus d'un million de personnes se trouve entassé dans les avenues, plus rien ne traîne : les jeunes sont avec de grands sacs à ramasser méticuleusement papiers, canettes, emballages divers qui jonchent les caniveaux. Une manière

de dire : « cette rue est à nous, cette rue est nous ».

C'est enfin l'humour, la dérision, l'ironie mordante des pancartes et banderoles qui n'est plus cette « politesse du désespoir » de la décennie noire, mais l'esprit de la reconquête. Chacun.e est sorti de son repli, s'est extrait de son facebook obsédant, des affrontements de la toile où beaucoup est amitié factice et facile ou bien détestation et haine instrumentalisées. Ici drapeaux national et berbère sont côte à côte, couleurs multiples d'un même pays qui prouve que diversité et unité sont complémentaires. « Tahia Djazair » (Vive l'Algérie) et « Enoua weguy th'Imazighen » (Nous sommes des berbères) sont scandés simultanément, sans doute au grand dam des incendiaires de tout poil. Les slogans fusent, les langages se mélangent avec un total respect ; les invectives de « sépara-

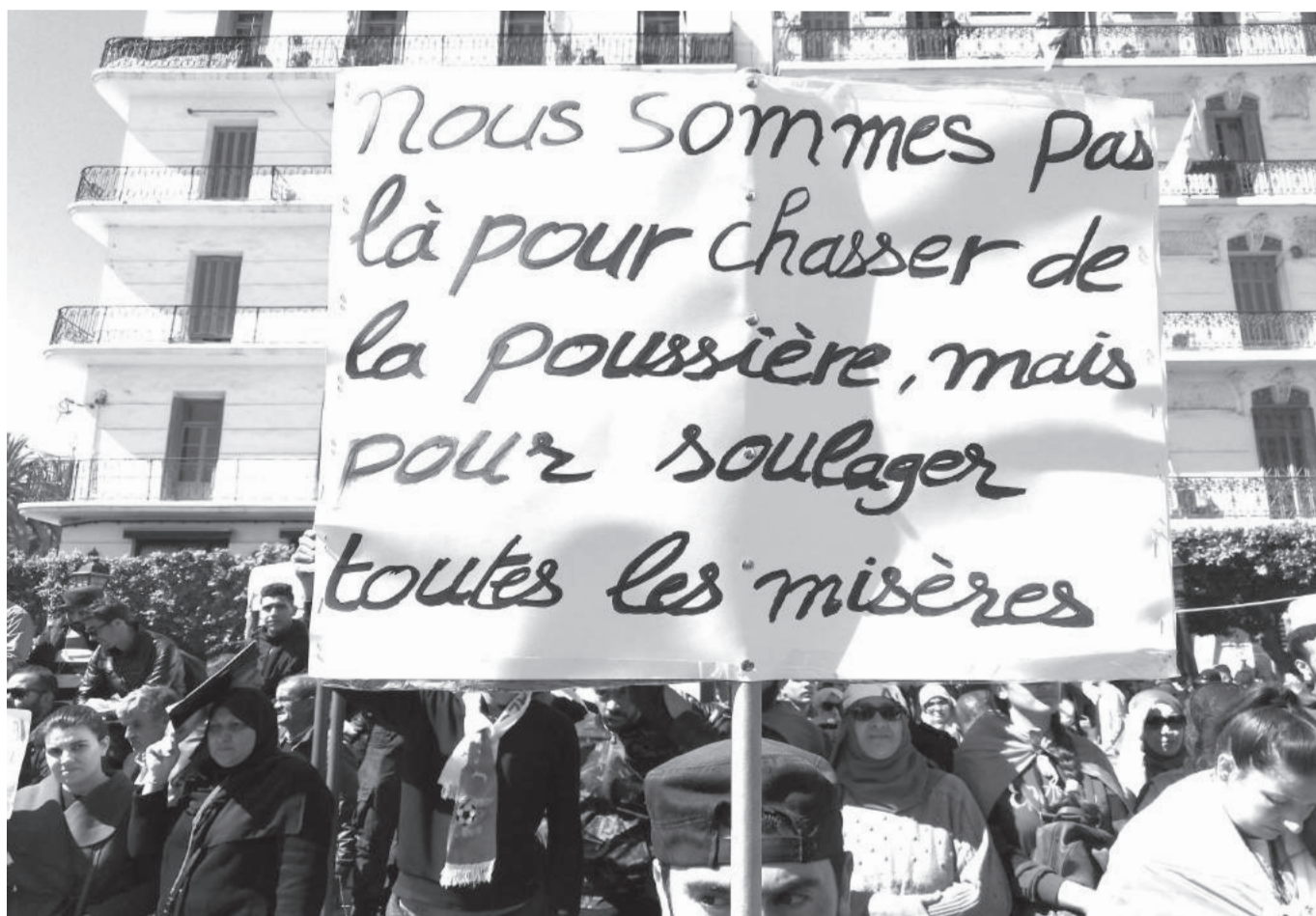
tisme » ou d' « islamo-baâthisme » sont exclues. Tout autant l'instrumentalisation de l'Islam à des fins politiques, tant redouté, est totalement exclu des marches.

Tout fait preuve d'une intelligence politique, d'une capacité à subvertir les comportements et les mentalités à ce point massive et partagée qu'il semble impossible de revenir en arrière. Les chants de stade des supporters de l'équipe algéroise de foot-ball, le Mouloudia, illustrent clairement la contestation sociale du peuple. Le pouvoir s'y fait insulter.

Le peuple est dans la rue. Le pouvoir vacille... Tous les scénarios sont posés sur la table. Les pires et les meilleurs.

Bien fort est celui ou celle qui peut prédire ce que sera demain.

Georges Riviere,
Alger, 16 mars 2019





VENEZUELA

LA MOBILISATION D'EN BAS EST IGNORÉE SI ON REGARDE VERS LE HAUT

Même pour ceux d'entre nous qui critiquent la démocratie représentative, les élections constituent une donnée de la réalité qui ne peut être ignorée par ceux qui veulent agir sur elle. Et si cela est important pour n'importe quel pays, c'est particulièrement vrai pour le Venezuela, qui souffre aujourd'hui de l'un des conflits les moins compris par la gauche internationale.

L'apparition de Hugo Chávez sur la scène publique vénézuélienne, en février 1992, a marqué le début d'un phénomène politique qui a mis fin à l'alternance du pouvoir commencé depuis 1958 et la fin de la dictature, des deux principaux partis politiques de l'époque : l' Action démocratique (AD, social-démocrate) et le COPEI (Comité d' Organisation Politique Electoral Indépendant, social-chrétien). Contrairement à ses voisins dans la région, les Vénézuéliens ont bénéficié non seulement d'une relative stabilité politique mais aussi de différents moments de prospérité économique avec toutefois des inégalités dans sa répartition car toute la population n'en profitait pas. D'une part, il y a eu les prix élevés du pétrole sur le marché international (le principal produit d'exportation du pays) et, d'autre part, l'augmentation des recettes pétrolières de l'État vénézuélien à la suite de différentes négociations avec les sociétés transnationales, dont le moment-clé fut la nationalisation de l'industrie, en 1976, et la création de Petroleos du Venezuela (PDVSA), compagnie pétrolière étatisée.

Ces conditions matérielles ont permis à l'État de mettre en œuvre des droits qui, dans le reste de l'Amérique latine, étaient alors moins réalisables : enseignement gratuit avec une augmentation importante des inscriptions, réforme agraire, légalisation de l'activité syndicale, création d'un réseau hospitalier public et gratuit dans tout le pays..., pour n'en citer que quelques-uns. Cependant, le projet de modernisation, connu sous le nom de "Pacte de Punto Fijo" (cf chronologie), a montré des défaillances à la fin des années 70. C'est en 1982 que se produit la première grande crise économique du

pays, avec la dévaluation de la monnaie. Sept ans plus tard, en 1989, les événements du "Caracazo" (voir chronologie) révèlent à leur tour la profondeur de la crise sociale, catalysant l'implosion même de la classe politique traditionnelle

Essor et déclin de l'hégémonie bolivarienne

C'est dans ce contexte qu'émerge la figure de Hugo Chávez et son projet bolivarien. Après une tentative de coup d'État en 1992, Chavez transforme sa stratégie d'abstention et d'insurrection en une proposition électorale, qui s'avère victorieuse aux élections présidentielles, à la fin de 1998. Il réussit à capitaliser politiquement l'aspiration générale au changement présente dans la société. En 1999, dans un élan populaire irréfutable, une nouvelle Constitution est adoptée par référendum et donne naissance la république bolivarienne.

Dès lors, Hugo Chavez va remporter successivement 13 élections diverses et variées, excepté à une seule occasion lors du référendum pour la réforme de la Constitution de 2007. Pour différentes raisons, et renforcé par l'utilisation en sa faveur de toutes les ressources de l'État, celui qu'on nommait le "Gaucher de Sabaneta" (ville natale de Chavez) a compté, jusqu'à sa mort, sur la légitimité de la victoire par les urnes. En revanche, comme l'a montré la tentative de coup d'État d'avril 2002 (voir chrono), l'opposition ne disposait pas de suffrages suffisants et a adopté la stratégie insurrectionnelle pour évincer Chavez du pouvoir.

En 2012, dernière élection avant la mort de Chavez, le boliva-

risme a remporté le plus grand succès électoral de son histoire : 8.191.132 voix, un million et demi au-dessus du score de l'opposition. C'est pour cette raison qu'après l'annonce de la mort du leader, le gouvernement a organisé, en quelques semaines, un nouveau scrutin pour tenter de surfer sur la vague et de jouer sur le choc de sa disparition. Mais les résultats ont été différents de ceux escomptés : Nicolas Maduro a perdu environ un million de voix, obtenant finalement 7.575.704 suffrages, sa marge d'écart avec l'opposition n'étant que de 1,7% du total des bulletins de vote.

De l'autoritarisme à la dictature

C'est à ce moment, face à la possibilité de devenir en peu de temps une majorité, que l'opposition abandonne la stratégie insurrectionnelle pour se concentrer sur la voie électorale, légaliste et institutionnelle. L'absence de Hugo Chavez, mais surtout l'émergence de la crise économique due à la baisse des prix internationaux du pétrole et du gaz, ont eu des conséquences lourdes lors de la compétition électorale suivante : celle de décembre 2015 pour élire une nouvelle Assemblée nationale. C'est là que le bolivariisme obtient le pire résultat électoral de son histoire : 2 millions de suffrages en-dessous des résultats de l'opposition (7.726.066 voix contre 5.622.844 pour les boliviariens). Ne pouvant inverser cette tendance à court terme et ayant perdu la majorité législative, Nicolas Maduro et son gouvernement adoptent à leur tour une stratégie insurrectionnelle et illégale pour se maintenir au pouvoir. Ils décident de devenir une dictature du XXI^e siècle, dont le précédent immédiat en Amérique latine a été le régime d'Alberto Fujimori au Pérou, entre 1990 et 2000.

Pour résumer, les principales étapes du passage à un gouvernement dictatorial ont été :

- le renouvellement irrégulier des juges de la Chambre constitutionnelle de la Cour suprême (TSJ) dans le but de déclarer "constitu-

tionnelles» toutes les décisions arbitraires à venir

- l'adoption d'un cadre juridique pour remplacer la Constitution, le Décret d'État d'exception et d'Urgence économique, en mai 2016

- la suspension indéfinie des processus électoraux en cours, en octobre 2016

- l'annulation des compétences de l'Assemblée nationale, en février 2017, par le biais de jugements de la Cour suprême

- la justification légale de l'utilisation de paramilitaires pour faire face aux mouvements de protestation en approuvant le dénommé "Plan Zamora" (3) en avril 2017, véritable tournant sécuritaire avec des arrestations d'opposants et le recours à l'armée pour surveiller et punir

- et, enfin, la convocation irrégulière à une Assemblée nationale constituante, en mai 2017.

Il faut insister sur la tambouille électorale pour comprendre toutes les nuances de la situation. Après la suspension du référendum révocatoire du président (voir chrono) - un droit inscrit dans la Constitution et auquel Hugo Chavez lui-même avait été soumis en 2004- et après les élections (perdues!) au Parlement en décembre 2015, le gouvernement devait mettre en place une formule pour reprendre la main. Celle-ci va reposer sur deux piliers : d'une part, diffuser tous les messages susceptibles de rendre l'électorat méfiant quant à la capacité des élections à amener un changement politique au Venezuela et, d'autre part, maintenir le plus grand nombre possible de votes en faveur des candidats du parti au pouvoir, en obtenant un score du vote d'opposition plus faible mais suffisant pour faire apparaître les élections comme représentatives et donc légitimantes pour le pouvoir.

C'est ainsi que le 15 octobre 2017, 10 mois après la date légale de leur tenue, Nicolas Maduro convoque les élections « régionales » pour désigner les gouverneurs et les maires. Afin de susciter la méfiance à l'égard du vote, la pre-





international

En 2014, de février à juin, de nombreuses manifestations ont eu lieu pour réclamer la décentralisation du pouvoir, la diversité politique et la demande de démission de Nicolas Maduro. L'État a réagi à ces mobilisations en tuant 43 personnes, en blessant 878 autres et en procédant à plus de 3306 arrestations. Cela n'a pas empêché les manifestations de se poursuivre et même de s'intensifier. Et bien que 7% à peine d'entre elles ont tourné à l'émeute, ce sont leurs images qui ont été privilégiées aussi bien dans les journaux que dans le discours officiel.

En 2017, une nouvelle vague de manifestations est arrivée suite à la création d'une nouvelle Assemblée dite constituante qui en réalité s'arroge les pouvoirs du Parlement (voir chrono). Pendant 4 mois, des centaines de milliers de personnes descendent dans les rues contre la « rupture du fil constitutionnel » (dixit la Procureure Générale Luisa Ortega Diaz, ancienne fidèle de Chavez) . Le bilan répressif, selon le rapport du Haut Commissaire de l'ONU aux droits de l'homme, est de 124 personnes tuées, 5 051 personnes ar-

mière chose qui a été annoncée était que les candidats élus devaient prêter serment devant l'Assemblée nationale constituante, très impopulaire (voir chrono). Ont été mis aussi en place des obstacles bureaucratiques à l'enregistrement des candidats et les délais de la campagne électorale ont été raccourcis. Non seulement les candidats de l'opposition ont été touchés, mais l'interdiction de partis politiques a également concerné les organisations du dit "chavisme dissident" qui souhaitent participer aux élections et tenter de capitaliser en leur faveur le mécontentement des chavistes de base vis-à-vis de la direction au pouvoir. De plus, des cartes d'électeurs ont été retirées dans sept États du pays, il a été interdit de remplacer des candidats démissionnaires bien que cela soit permis par la loi, et la présence d'observateurs nationaux et internationaux indépendants n'a pas été autorisée.

En ce qui concerne la stratégie visant à conserver le plus grand nombre de voix en faveur du parti au pouvoir ainsi qu'à réduire le score des opposants : 274 bureaux de vote ont été supprimés et transférés à la dernière minute touchant ainsi plus de 700.000 électeurs ; il y a eu l'utilisation des ressources publiques pour promouvoir les candidatures officielles, y compris la base de données sur la vente de produits alimentaires à prix réglementé, connue sous le nom de « sacs » ou de « boîtes CLAP » (Comités Locaux d'approvisionnement et de Production) ; des menaces et coercitions à l'encontre des fonctionnaires ; l'utilisation de groupes civils motorisés, portant des symboles des organisations paramilitaires, pour harceler les bureaux de vote et faire peur aux électeurs et enfin, des personnes victimes de

vols à proximité de bureaux de vote, malgré la présence des militaires du dénommé "Plan République", mis en place là où l'opposition était supposée obtenir la majorité. Et, pour finir, la manipulation des registres électoraux, comme cela s'est produit dans l'État de Bolivar, qui a annulé la victoire de l'opposant Andrés Velásquez.

On le voit, l'arsenal des moyens utilisés a été à la fois complet et efficace et s'est poursuivi après le jour du vote. Juan Pablo Guanipa était un opposant qui avait remporté le poste de gouverneur dans le deuxième État le plus important du pays, celui de Zulia. Mais après avoir refusé de prêter serment devant l'Assemblée nationale constituante, la Cour Suprême a annulé sa victoire et ordonné de refaire les élections dans cet État. Profitant de la méfiance instillée sur les élections, Maduro choisit d'avancer l'élection présidentielle de 7 mois ... en mai 2018. Parmi les irrégularités constatées lors de cette élection figuraient : l'exclusion des principaux partis politiques d'opposition comme «D'abord Justice et Volonté Populaire» ainsi que le «Bureau de l'Unité Démocratique» ; le refus également des partis dits du "chavisme dissident", comme «Marée Socialiste». Cette précipitation organisée a permis aussi de désorganiser la constitution des listes et de raccourcir les campagnes électorales. Ainsi, l'État a pu dérouler sa propagande électorale sans trop de difficultés.

Suivant le modèle nicaraguayen, le gouvernement a encouragé une opposition à sa mesure en la personne d'Henry Falcon : ancien militant chaviste et candidat fantôme. C'est donc « triphalement » que Nicolas Maduro est réélu avec plus de 5 millions de voix d'écart mais l'abstention n'a jamais été aussi forte depuis 1958

car seulement 46,07 % des Vénézuéliens ont voté.

L'hégémonie du regard vertical

Il est curieux qu'au sein de la gauche internationale, même dans les secteurs les plus autonomes et libertaires, l'on mette autant l'accent sur les conflits au sommet mais qu'on ignore à la fois la vaste mobilisation d'en bas pour virer Nicolas Maduro du pouvoir et les souffrances quotidiennes du peuple vénézuélien.

Chronologie partielle pour y voir un peu plus clair

- 1958 : retour de démocratie. Les trois grands partis (AD, COPEI et, jusqu'en 1962, URD -Union républicaine démocratique) signent le pacte de Puntofijo. Ce pacte avait pour objectif de pérenniser le processus démocratique, en rendant possible l'alternance politique entre ces partis et en écartant le Parti communiste vénézuélien du pouvoir. Une partie de la gauche choisit la voie de la guérilla.
- 1989 : Révolte de Caracazo, des émeutes ont lieu notamment dans la capitale contre l'application brutale des mesures du FMI par le vice-président de l'Internationale Socialiste de l'époque : Carlos Andrés Pérez. La répression est terrible près de 3000 morts en quatre jours dont pas mal d'exécutions politiques. Cette révolte spontanée marque le réel début du processus révolutionnaire bolivarien
- 1992 : Tentative de coup d'État de Chavez avec le soutien d'officiers « progressistes ». C'est un échec, il choisit la voie légale et se présente aux élections qu'il remporte en 1998
- 1999-2012 : Règne de Chavez, très populaire, lancements de nombreuses « missions » sociales dans l'éducation, la santé, etc grâce notamment à la manne pétrolière
- 2002, tentative de coup d'état de l'opposition. Echec.
- 2013 : Nicolás Maduro remporte les élections présidentielles de justesse, avec 50,66% des voix
- 2014 : Grandes manifestations, 43 personnes tuées
- Décembre 2015 : Elections législatives remportées par l'opposition notamment le MUD (Mesa de la Unidad Democrática). Ils obtiennent la majorité des trois cinquièmes. Mais le gouvernement via la Cour suprême (pro-Maduro) empêchent le travail parlementaire et s'arroge le pouvoir législatif.
- Mai 2016 : Le camp anti-Maduro recueille 1,8 million de signatures (neuf fois plus qu'exigé par la loi) favorables au référendum pour révoquer le président. Mais le CNE (Conseil National Électoral), ne cesse de repousser l'échéance.
- Mars 2017, référendum du pouvoir cette fois ci pour créer une Assemblée constituante qui en réalité veut remplacer le Parlement tenu par l'opposition
- Mai 2018 : élections présidentielles, Maduro « réélu »
- Janvier 2019 : Juan Guaidó se proclame chef de l'État par intérim





international

Répression contre les « chavistes critiques »

Depuis la mort de Hugo Chávez, différents groupes dissidents sont apparus et ont dénoncé le gouvernement de Nicolas Maduro comme « traître à l'héritage de Chavez ». Ces groupes ont fait l'objet d'une répression féroce. Un rapport de l'ONG Provea (ONG de défense des droits de l'homme, très critique à l'égard des autorités) a comptabilisé 46 cas de chavistes dissidents qui ont été emprisonnés, licenciés et menacés dans leur intégrité physique. Le cas le plus connu est celui de Miguel Rodriguez Torres, ancien directeur de la police politique SEBIN (Service bolivarien d'Intelligence nationale) de 2002 à 2013, et ancien ministre de l'intérieur et de la justice en 2014, qui a été emprisonné en mars 2018 pour avoir critiqué le gouvernement. Le plus récent, c'est l'assassinat du journaliste Ali Dominguez, le 28 février dernier, qui dénonçait la corruption, le harcèlement subi par les journalistes et les violations des droits humains commises par le gouvernement.

rêtées et 609 manifestants poursuivis par la justice militaire. L'ampleur de l'indignation populaire a été telle que le gouvernement lui-même a évalué que, au cours de ces quatre mois de mobilisation, il y a eu 9 436 manifestations dans tout le pays, soit une moyenne de 78 manifestations par jour !

Après l'expérience de 2014, les politiciens ont participé aux mobi-

lisations, en particulier les premiers jours et surtout les députés d'opposition les plus jeunes, dans un leadership qui n'était pas unidirectionnel mais partagé, car les manifestants imposaient un rythme constant de présence dans la rue. À cette occasion, les revendications étaient au nombre de quatre : respect de l'indépendance des pouvoirs, ouverture de la chaîne d'assistance humanitaire pour palier à la pénurie, libération des prisonniers politiques et annonce d'un calendrier électoral. La stratégie était de provoquer une transition pacifique par effondrement, en divisant la coalition dominante, y compris les Forces Armées. Les manifestants ont créé leurs propres mécanismes d'auto-appel, d'autorégulation dans la manifestation et d'autoprotection, comme en a témoigné l'expansion des « casques verts », un groupe de

secouristes bénévoles qui est né et s'est développé au sein même du mouvement. Les manifestations ont été si intenses que, pour les apaiser, le bolivarianisme a sacrifié le dernier symbole restant de l'héritage de Chavez : la Constitution de 1999. Imposant de ce fait une Assemblée nationale constituante qui, formellement, a pour objectif principal la rédaction d'une nouvelle grande charte. Cette aspiration citoyenne a été non seulement ignorée par la majorité de la gauche internationale mais aussi criminalisée par l'amplification des accusations portées contre elle par le gouvernement vénézuélien.

Avant de passer aux événements les plus récents (la suite dans le prochain numéro de CA), on peut citer quelques chiffres qui reflètent la profondeur de la crise

vénézuélienne. Selon les estimations du Haut-Commissaire de l'ONU aux droits de l'homme, 3 millions de personnes ont fui le pays, provoquant la pire crise migratoire de l'histoire récente en Amérique latine. L'importation ayant été privilégiée quand l'économie se portait bien, la production alimentaire locale, déjà insuffisante, a diminué de 60 % depuis 2014, tandis que les volumes d'importation ont baissé de 70 % entre 2014 et 2016. Une étude menée par Caritas (= Secours catholique) auprès de ses communautés bénéficiaires a révélé que 64 % des Vénézuéliens avaient perdu 11 kilos entre 2016 et 2017, tandis que 63 % d'entre eux avaient réduit le nombre de repas par jour. En 2016, le taux de mortalité liée à la maternité, indicateur international de la pauvreté dans un pays, avait augmenté de 66 %. Par ailleurs, les syndicats ont dénoncé la pénurie de médicaments tandis que 79% des hôpitaux ne reçoivent pas d'eau régulièrement et que 53% des blocs opératoires des hôpitaux publics sont fermés. La méfiance vis-à-vis du système public de santé est telle que ceux-là mêmes qui l'ont administré, les hauts responsables du régime, y compris Hugo Chávez lui-même à l'époque, répondent à leurs problèmes de santé et à ceux des membres de leur famille en allant dans les hôpitaux d'autres pays (notamment à Cuba). D'après les trois principales universités du pays, les besoins essentiels de 48 % des ménages vénézuéliens ne seraient pas satisfaits. Tous les indicateurs économiques passent au rouge. L'inflation attendue pour cette année 2019 étant de plus de 10.000.000% et le salaire minimum, au 30 janvier, équivalant à 5.45 dollars par mois.

Écrit par Rafael Uzcátegui et traduit par nos soins

